

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 MARS 2021

| | |
|--|---------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 35 |
| Nombre de votants: | 35 |
| Nombre de présents : | 32 |
| Convocations : | 12 MARS 2021 |

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, Mme Véronique CHRISTOL, M. Loïc CAPPE, Mme GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Clarisse KIRCH
- Mme Maryline CHANAL
- M. Jean-Baptiste BARDET

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Evelyne DENOYELLE
Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

M. Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2021

| | PAGE |
|--|------|
| * Synthèse sur l'activité municipale : | |
| * Remerciements | 4 |
| * Informations | 4 |
| * Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales | 7 |
| | |
| 07 – Création de la société publique locale « ALTERN – Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie » et prise de participation par la Commune de Sotteville-lès-Rouen | 8 |
| 08 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes | 12 |
| 09 - Compte administratif 2020 | 23 |
| 10 - Compte de gestion 2020 | 27 |
| 11 - Affectation du résultat 2020 – Budget Ville 2021 | 29 |
| 12 - Vote des taux d'imposition – Budget Ville 2021 | 30 |
| 13 - Révision des montants des autorisations de programme | 31 |
| 14 - Budget primitif 2021 de la Ville | 32 |
| 15 - Subventions aux associations – Délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 – Comité d'Action et de Promotion Sociales | 52 |
| 16 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 – GUIDOLINE | 53 |
| 17 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 – Amicale du Personnel des Services municipaux | 56 |
| 18 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget Exercice 2021 - Stade Sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues | 57 |
| 19 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2021 - Stade Sottevillais 76 | 58 |
| 20 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget - Exercice 2021 – La Sottevillaise | 59 |
| 21 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 - Association Atelier 231 | 60 |

| | |
|--|----|
| 22 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 - Association Gestion Trianon Transatlantique | 61 |
| 23 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 – Association Maison Pour Tous | 62 |
| 24 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2021 – Association Les Plastiqueurs | 63 |
| 25 - Convention d'objectifs avec le Comité de Promotion des Marchés | 64 |
| 26 - Remboursement aux usagers abonnés des prestations annulées en raison de l'épidémie de covid-19 | 70 |
| 27 - Rapport sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2019 | 71 |
| 28 - Rapport sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2019 | 72 |
| 29 - Cession du bien sis 14 Rue Ledru Rollin | 74 |
| 30 - Institution du permis de démolir | 76 |
| 31 - Convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS | 77 |
| | |
| * Questions d'actualités | 79 |

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce Pane.

Mme la Maire :

Il est 18 heures, nous allons commencer notre Conseil municipal.

(Appel des conseillers)

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose Stéphane Ferrand. Il en est d'accord. Je l'en remercie.

Nous avons reçu quatre questions d'actualité du groupe Ensemble pour Sotteville et de M. Jean Eastabrook du groupe Inventons Sotteville. Elles seront traitées en fin de Conseil.

Remerciements

Mme la Maire :

J'ai à vous faire part de quelques remerciements.

Les Téléthoniens sottevillais nous remercient pour l'aide apportée dans le cadre de l'organisation et le déroulement du Téléthon 2020 qui a réuni la somme de 3 000 €. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'était pas facile de monter des actions, même dans un cadre caritatif.

Nous avons également été remerciés pour les accueils en stage dans les services de la Ville. Tout s'est complexifié avec la gestion de la pandémie, mais il est important d'aider nos jeunes Sottevillais dans leur cursus scolaire.

Des remerciements ont été adressés aux membres de notre commission municipale Circulation et Sécurité pour les réponses apportées aux riverains et pour la réactivité de nos services techniques.

Informations

Mme la Maire :

J'ai reçu avec mes collègues et la directrice de la Solidarité le directeur de Pôle Emploi de notre secteur pour continuer le travail d'accompagnement de nos concitoyens en recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle. Nous avons beaucoup de partenariats avec Pôle Emploi et nous avons mis au point un certain nombre de dispositifs dans ce travail solidaire.

Nous avons également pu remettre leurs diplômes aux différents élèves de l'école municipale agréée de musique et de danse, sous le pilotage du directeur Thierry Rouziès. Certes, ce n'était pas une année très facile, les élèves et les professeurs ont fait tout ce qu'ils pouvaient dans des conditions dégradées et complexes, mais personne ne s'est découragé. Il était nécessaire de remettre ces diplômes et cela a donc été fait.

Nous avons aussi eu beaucoup d'animations sportives. Je vais passer la parole à Christophe Delamare pour les évoquer.

M. DELAMARE :

Après plusieurs atermoiements gouvernementaux quant à la possibilité ou non de pratiquer des activités sportives durant cette période d'épidémie, le Premier ministre a annoncé brutalement, le 1^{er} janvier, la fermeture totale pour les enfants des installations sportives couvertes et de fait, la non-réouverture envisagée initialement au 20 janvier pour les adultes. Le coup a été particulièrement rude pour les associations sportives qui avaient eu l'autorisation, moins d'un mois plus tôt, de reprendre leurs activités pour les jeunes. Ceci est d'autant plus incompréhensible que la situation physique des enfants est critique. Les éducateurs sportifs municipaux avaient d'ailleurs pris soin de nous alerter sur ce sujet dès la rentrée scolaire de janvier. En particulier, les maîtres-nageurs avaient pointé du doigt un net recul des résultats dans l'apprentissage du savoir nager. Ceci nous a amenés à définir et à mettre en œuvre très rapidement plusieurs actions afin de ne pas céder à la morosité générale et pour donner malgré tout l'opportunité aux Sottevillais de tout âge d'avoir une activité physique régulière.

Dans un premier temps, le Ludosport a été maintenu en extérieur, les animateurs ont fait preuve d'adaptation et d'ingéniosité pour maintenir leurs rendez-vous sportifs de la semaine. Sur le temps scolaire, profitant de la semaine olympique et paralympique du 1^{er} au 6 février, a été mis en place en collaboration avec l'Éducation nationale un programme comprenant le déroulement d'une séance spéciale en EPS pour tous les écoliers de CP à CE2. De la préparation de drapeaux en classe au défilé avec une flamme olympique ou à la lecture du serment olympique simplifié, en passant par une séance sur le thème « Courir, sauter, lancer », tout a été réuni pour que les enfants s'activent. Pour certaines classes, un sportif de haut niveau sottevillais était également présent pour répondre aux questions.

Sur le temps périscolaire, il a été proposé à tous les enfants demi-pensionnaires de participer à un flash mob. La préparation a duré une quinzaine de jours, avec des animateurs et des maîtres-nageurs privés de piscine, avec pour finalité une chorégraphie collective réalisée le 5 février dans toutes les écoles. Vous pouvez d'ailleurs retrouver le film de cet événement sur le compte Facebook de la Ville. Il respire l'enthousiasme et la vitalité de nos écoliers.

Pour continuer dans cet élan, a été initiée durant les vacances de février une opération éphémère proposant des activités sportives gratuites en plusieurs endroits de la ville pour différentes tranches d'âge. Ainsi, sous la dénomination « Bouge tes vacances », les 3-5 ans ont eu droit à un éveil sportif, les 6-11 ans ont apprécié les découvertes multisports et les 12-17 ans ont profité du plein d'énergie sportive entre amis.

Comme toujours, les associations sportives sottevillaises ont répondu présentes et sont de fidèles partenaires réactifs et volontaires pour la mise en œuvre de cette action.

En ce qui concerne les adultes, l'équation était à peu près la même, à ceci près que les pratiques sportives hebdomadaires sont annulées en salle depuis près de cinq mois. Dans ce contexte, sans perspective de réouverture immédiate, une opération éphémère a été très rapidement montée pour proposer des activités dans l'espace urbain. Covidocompatibles et respectant le couvre-feu, ces activités ont principalement pour objectif de s'aérer et de rencontrer du monde. Depuis le 25 janvier, ce sont de nombreux Sottevillais qui, chaque semaine, se retrouvent dans le bois de la Garenne, au stade Jean Adret ou au parc du Champ des Bruyères pour de la

randonnée, de la remise en forme, de la pétanque ou de la marche nordique. Les retours sont particulièrement positifs. Toutes ces initiatives sont une question de santé publique. Les bienfaits de la pratique sportive sur la santé physique et mentale ne sont plus à démontrer et en cela nous prenons notre part dans l'accompagnement des Sottevillais durant cette période difficile.

J'en profite pour remercier l'ensemble du service des Sports, qui a su relever le défi et s'adapter à des évolutions ministérielles incessantes en recherchant à chaque fois la meilleure interprétation possible pour rendre accessible la pratique sportive.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, Christophe Delamare, notre adjoint aux Sports, pour ce compte rendu et cette implication de nos services, de nos collègues, car c'est un des piliers de la santé publique, ce qui encore plus pertinent dans cette période. J'ajouterai que le service des Sports a été très impliqué dans la Semaine des sports au féminin, avec l'idée que ce soit ouvert à tous, en célébrant à notre manière la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

Je passe la parole à Stéphane Bord pour qu'il fasse un point sur notre centre de vaccination.

M. BORD :

Merci Madame la Maire. Voici déjà une première nouvelle tombée il y a une demi-heure : le vaccin AstraZeneca a été confirmé par le ministère de la Santé. Nous allons donc pouvoir reprendre dans les cabinets libéraux la vaccination par ce vaccin.

Pour ce qui est du centre de vaccination, une montée en puissance est prévue à compter du 5 avril. Nous allons augmenter la cadence de vaccination en passant à une amplitude de 9h à 19h30 avec environ six patients toutes les dix minutes, soit 360 patients vaccinés tous les jours à partir du 5 avril. Je remercie tous mes collègues libéraux et les services de la Mairie, car il y a une souplesse dans le fonctionnement du fait que des décisions sont prises du jour pour le lendemain.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour ce point d'étape. On peut avoir plein d'avis et d'observations sur la gestion de cette pandémie, mais il nous faut avancer ensemble vers ce qui sécurise et favorise la prévention et la protection sanitaire. Nous sommes ravis que le centre de soins de Sotteville puisse fonctionner de cette façon. C'est une course contre la montre. Plus nous aurons de concitoyens vaccinés, plus nous avancerons vers le fait de retrouver des espaces de liberté et une vie sociale normale étape par étape. Cela protège, c'est indispensable. Merci à Stéphane Bord d'être le pilote de ce travail.

Je vous informe également de la signature de la charte ATSEM. Je laisse la parole à Laurence Renou qui va nous expliquer cela.

Mme RENOU :

Merci. Ceux d'entre nous qui sont parents savent à quel point les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) occupent une place particulière dans la journée et la vie des tout petits, notamment quand ils rentrent à l'école maternelle. Ces professionnels de la petite enfance occupent aussi une place particulière dans les équipes éducatives avec une double hiérarchie : sous l'autorité de la Ville, mais aussi dans un projet d'école et dans un projet défini par l'enseignant de

leur classe, soit un duo gagnant. Ce duo a néanmoins été questionné par un certain nombre d'évolutions ces dernières années. La première, dans le droit fil de la loi sur la refondation de l'école, a apporté de nouveaux enjeux pour l'école maternelle. Une réforme des programmes et des attendus de l'école maternelle a invité les uns et les autres à se repositionner et à trouver leur place. Nous avons aussi eu plusieurs années d'échange autour des rythmes scolaires. Dans ce cadre, les ATSEM ont parfois été positionnées dans des situations inédites pour elles puisqu'elles se sont retrouvées en situation d'animer des ateliers de manière autonome. Elles se sont formées. De part et d'autre du binôme, il y a eu beaucoup d'évolution, de formation.

Il était donc nécessaire, à un moment donné, de prendre le temps de réfléchir ensemble pour clarifier une nouvelle fois les responsabilités et les attentes de chacun. C'est ce qui s'est produit avec des ATSEM volontaires, des responsables accueil restauration, des directrices d'école maternelle volontaires, sous le pilotage de l'Éducation nationale. Une série d'ateliers conjoints entre l'Éducation nationale et les agents de la Ville se sont déroulés pendant deux ans et ont mené à des formations conjoints. C'est pour nous une vraie chance et un vrai plaisir que d'être parvenus à construire la cohérence et la cohésion éducative que nous appelions de nos vœux.

Nous avons donc signé hier la charte ATSEM qui clarifie les responsabilités de chacun et qu'il nous appartiendra de faire vivre au quotidien. À l'occasion de la signature de cette charte, nous avons rencontré la nouvelle responsable du niveau préélémentaire de l'Éducation nationale qui avait l'air enchantée et partie prenante de la démarche. Donc, je suis sûre que c'est le début d'un long travail en commun.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci pour la présentation de ce travail important qui est un travail sur le fond symbolisé par la signature d'une charte qui sera un outil de travail pour tous.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Mme la Maire :

Vous avez reçu la liste des arrêtés que j'ai été amenée à prendre dans l'exercice des missions municipales, arrêtés que vous pouvez consulter. Nous allons passer aux délibérations.

Arrêtés de mise à disposition de locaux pour l'année 2021 :

2021/077 – avec l'Association « Le Club de Loisirs des Retraités Sottevillais » pour des locaux sis 2 avenue de la Libération à titre gracieux

2021/078 - avec l'Association « Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie » pour des locaux sis 465 rue de Paris moyennant des charges locatives évaluées à 80 €

2021/079 – avec l'Association « Union Vélocipédique Sottevillaise » pour des locaux sis 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit

2021/080 - avec l'Association « la Fôret Hur Ben » pour des locaux sis 16 rue Gaston Contremoulins à titre gratuit

Arrêtés pour demandes d'aides financières :

2020-0764 – A la Métropole Rouen Normandie pour l’installation d’un village scolaire modulaire dans l’espace Marcel Lods au taux de maximal du montant des travaux HT estimé à 576 840 € HT.

2020-0767 – A la Métropole Rouen Normandie pour le réaménagement des groupes scolaires Renan-Michelet et Raspail-Franklin et la requalification des espaces verts au taux de maximal du montant des travaux HT estimé à 12 160 000 € HT.

Arrêtés pour Notifications ou modifications de marchés :

2021/096 - Modification n°5 au marché 2019-15 : Travaux de réhabilitation des bâtiments municipaux 2019 Lots 10 présenté par la société Spie Batignolles Nord, modification portant sur la durée du marché : de sa date de notification jusqu’au 31 mai 2021 sans aucune incidence financière

2021/097 - Modification n°1 au marché 2019-15-3A : Travaux de réhabilitation des bâtiments municipaux 2019 Lot 3A présenté par la Société Lamy Lecomte, modification portant sur la durée du marché : de sa date de notification jusqu’au 31 mai 2021 sans aucune incidence financière

2021/098 - Modification n°3 au marché 2019-15 : Travaux de réhabilitation des bâtiments municipaux 2019 Lots 5 et 7 présenté par la Société Avenel Thermique, modification portant sur la durée du marché : de sa date de notification jusqu’au 31 mai 2021 sans aucune incidence financière

2021/099 - Modification n°4 au marché 2019-15 : Travaux de réhabilitation des bâtiments municipaux 2019 Lots 1, présenté par la Société Aménagement Malitourne, lot 4, présenté par la Société Sol Delobette, lot 6 présenté par la Société Avenel Thermique, et lot 8 présenté par la Société Avenel SAS, modification portant sur la durée du marché : de sa date de notification jusqu’au 31 mai 2021 sans aucune incidence financière.

2021/07

Objet :

Création de la société publique locale « ALTERN – Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie » et prise de participation par la Commune de Sotteville-lès-Rouen

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V ;

Vu le Code du commerce ;

Vu les compétences de la Métropole Rouen Normandie et des communes du territoire métropolitain ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération ;

Considérant le souhait de la Commune de Sotteville-lès-Rouen de se doter d’une structure lui permettant d’agir en matière de transition énergétique sur le territoire métropolitain ;

Considérant la possibilité prévue par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales de constituer une société publique locale pour « réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L3001 du Code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Lorsque l'objet de ces sociétés inclut plusieurs activités, celles-ci doivent être complémentaires. La réalisation de cet objet concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacun des actionnaires » ;

Considérant en conséquence la nécessité de constituer cette société et d'adopter ses statuts ;

Considérant la nécessité pour la commune de Sotteville-lès-Rouen de désigner :

- Son représentant permanent à l'assemblée générale de la société ;
- Ainsi que son représentant à l'assemblée spéciale qui sera créée.

DELIBERE :

Article 1^{er} : Décide de la constitution d'une société publique régie par les dispositions des articles L. 1.531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dont la dénomination est « ALTERN – Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie » ;

Article 2 : Décide que cette société publique locale :

- Aura pour objet, pour le compte exclusif de ses communes et groupement de collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci : « d'apporter son concours dans la réalisation de leurs actions dans le domaine de la Transition Energétique et notamment en matière de programme de sobriété, d'efficacité énergétique ainsi que, de manière soit intégrée soit complémentaire, dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables, dans leurs développements, leurs gestions et leurs exploitations.

A cet effet, la Société pourra réaliser toute prestation qui lui sera confiée par ces collectivités et groupements de collectivités actionnaires.

La Société est habilitée à exercer toute mission accessoire à celles définies ci-dessus. »

- Aura une durée de 99 ans.

Article 3 : Fixe le montant du capital social de la société publique locale à 1.000.000 Euros et approuve la souscription des actions par la Commune de Sotteville-lès-Rouen à hauteur de la somme suivante : 25 000,00 Euros ;

Article 4 : Fixe la répartition du capital social de la manière suivante :

| Actionnaires | Nombres d'actions | Capital | Quotité du capital |
|---|-------------------|-----------|--------------------|
| Métropole Rouen Normandie | 1 514 | 757 000 | 75.7 % |
| Commune de Bois-Guillaume | 28 | 14 000 € | 1.4 % |
| Commune de Canteleu | 28 | 14 000 € | 1.4 % |
| Commune de Caudebec les Elbeuf | 28 | 14 000 € | 1.4 % |
| Commune d'Elbeuf sur Seine | 28 | 14 000 € | 1.4 % |
| Commune de Grand Quevilly | 50 | 25 000 € | 2.5 % |
| Commune du Trait | 12 | 6 000 € | 0.6 % |
| Commune de Malaunay | 12 | 6 000 € | 0.6 % |
| Commune de Mont Saint Aignan | 28 | 14 000 € | 1.4 % |
| Commune de Oisel | 28 | 14 000 € | 1.4 % |
| Commune de Petit Quevilly | 50 | 25 000 € | 2.5 % |
| Commune de Rouen | 120 | 60 000 € | 6.0 % |
| Commune de Saint Aubin lès Elbeuf | 12 | 6 000 € | 0.6 % |
| Commune de Saint Pierre lès Elbeuf | 12 | 6 000 € | 0.6 % |
| Commune de Sotteville les Rouen | 50 | 25 000 € | 2.5 % |
| TOTAL : | 2000 | 1 000 000 | 100% |

Article 5 : Désigne :

- M. **[nom de la personne]** comme représentant permanent de la Commune de Sotteville-lès-Rouen à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale ;
- M. **[nom de la personne]** comme représentant de la Commune de Sotteville-lès-Rouen à l'assemblée spéciale de la société publique locale.

Article 6 : Procède à l'adoption des statuts de la société publique locale joints à la présente délibération ;

Article 7 : Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Mme la Maire :

La parole est à Hervé Demorgny.

M. DEMORGNY :

Merci Madame la Maire.

Le Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 a acté le projet de création d'un service public de la performance énergétique. Ce service public va s'appuyer sur deux entités juridiques différentes : une société publique locale et une société d'économie mixte. Ces deux outils permettront à notre Métropole d'engager des moyens conséquents pour la transition énergétique. À terme, ce sont ainsi plus de 60 collaborateurs qui accompagneront nos concitoyens, les entreprises et les communes dans leurs projets de transition. L'enjeu est bien de prendre une alternative au modèle linéaire actuel, d'où le nom de ce service public, ALTERN, Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie.

Concrètement, ALTERN mettra en œuvre des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement du recours aux énergies renouvelables, de structuration de l'offre des professionnels pour la rendre accessible et visible pour les porteurs de projet.

Nous délibérons ce soir pour que notre commune devienne actionnaire de la Société publique locale (SPL). Il s'agit, avec les autres communes engagées dans la démarche Citergie, de se regrouper pour engager ces actions concrètes de transition. La répartition du capital social de la SPL se fait en fonction du nombre d'habitants. Sotteville-lès-Rouen comptant plus de 20 000 habitants et moins de 40 000, il est proposé que notre commune acquière 50 actions. Ce nombre nous permettra de posséder 2,5 % du capital de la SPL. Il s'agit d'une représentation juste et équilibrée de notre collectivité dans cette société. Elle nous permettra de peser dans les décisions, elle est le prolongement de notre action en faveur de la transition énergétique de notre territoire.

C'est donc tout naturellement que je vous propose d'intégrer le capital de la SPL ALTERN.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? (Personne) C'est clair pour tout le monde. Comme nous devons désigner le représentant permanent de la commune de Sotteville-lès-Rouen à l'Assemblée générale des actionnaires de cette SPL et à son assemblée spéciale, je vais vous présenter en même temps que cette délibération la candidature d'Hervé Demorgny.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Inventons Sotteville, c'est vous)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une abstention, en décide ainsi.

La délibération n° 07 est adoptée à la majorité.

OBJET : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Vu l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Considérant les actions entreprises par la ville dans la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport suivant relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes

Adeline POLLET, adjointe présente le rapport suivant

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un objectif commun à l'ensemble des acteurs publics. La commune, par sa proximité, par sa capacité à agir en transversalité, est un acteur incontournable pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette perspective de l'atteinte d'une égalité réelle irrigue l'ensemble de nos actions municipales. L'égalité est en effet à rechercher dans chacune de nos actions pour consolider l'égalité en droits par une égalité dans les faits.

L'égalité s'apprend : actions éducatives pour l'égalité réelle

L'intervention de notre commune en faveur de la promotion des droits et principes de l'égalité des femmes et des hommes commence dès le plus jeune âge. C'est en effet dès cet instant qu'il faut agir pour déconstruire les stéréotypes de genre et lutter contre les discriminations.

Cette action peut prendre plusieurs formes. Elle est travaillée avec les professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de l'éducation spécialisée, de la santé et du travail social. Elle est également le fruit d'une concertation avec les citoyens. Elle est discutée avec les représentants des parents d'élèves et des usagers des services municipaux.

A titre d'exemple, la commune mène une politique volontariste d'achat de jouets non genrés pour les structures petite enfance. Il est en effet nécessaire que, dès le jeu, les enfants puisse s'approprier des jouets qui ne les assignent pas dans un rôle prédéterminé.

Depuis plusieurs années, la Ville sensibilise les jeunes aux relations entre filles et garçons. Cette action, intitulée parlez-moi d'égalité, permet aux jeunes sottevillaises et sottevillais de parler et de sensibiliser sur les questions de préjugés liés au genre.

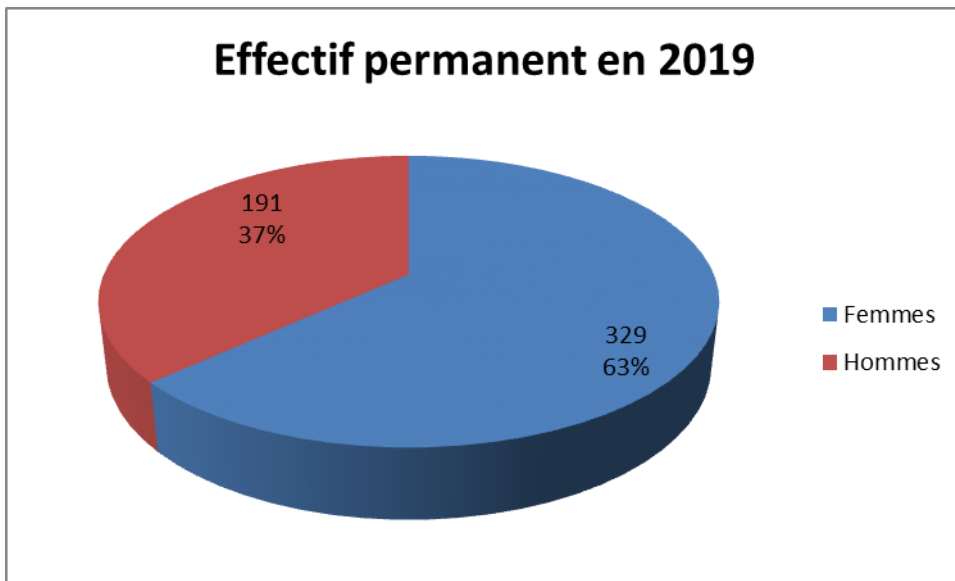
Enfin, les jeunes sottevillaises et sottevillais du conseil municipal d'enfants travaillent également sur un projet de bande dessinée qui permettrait de sensibiliser leurs camarades sur la nécessité de lutter contre les préjugés et discriminations, notamment liées au sexe.

L'égalité s'emploie : actions d'émancipation professionnelle des femmes

L'emploi est un des premiers facteurs d'émancipation pour les femmes. Si l'égalité salariale dans le secteur privé est encore loin d'être atteinte, malgré des mesures concrètes prises ces dernières années, la France est passée, entre 2012 et 2016 du 45ème au 17ème rang mondial en matière d'égalité femmes-hommes, selon l'étude annuelle du Forum économique mondial (basée sur 4 indicateurs : opportunités économiques, éducation, santé et émancipation politique). Mais les inégalités demeurent et doivent être combattues à la racine.

Dans notre commune les chargés de mission insertion emploi accompagnent les demandeurs d'emplois, dont de nombreuses femmes vers la recherche d'emploi. Cette action est également prolongée par la rédaction d'un guide de l'emploi à l'attention des demandeurs d'emplois de la commune qui reprend l'ensemble des dispositifs permettant de consolider le parcours vers l'insertion professionnelle.

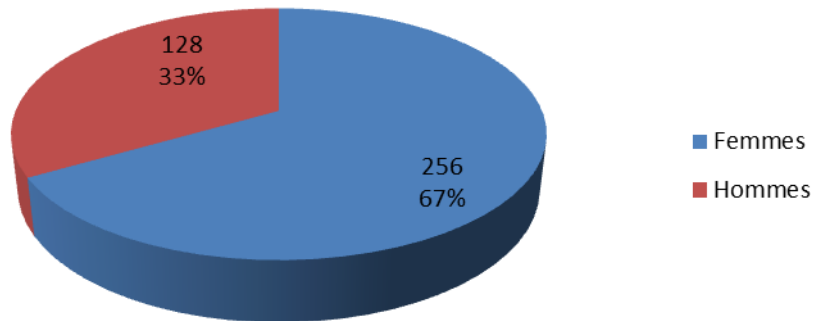
Au sein de la collectivité, la répartition des agents entre sexe fait apparaître une répartition inégale entre femmes et hommes, ces premières représentant 63% des effectifs permanents contre 37% pour les hommes. Ces chiffres sont toutefois à relativiser étant particulièrement proches des chiffres nationaux qui font état d'une répartition comme suit : 62% de femmes et 38% d'hommes.



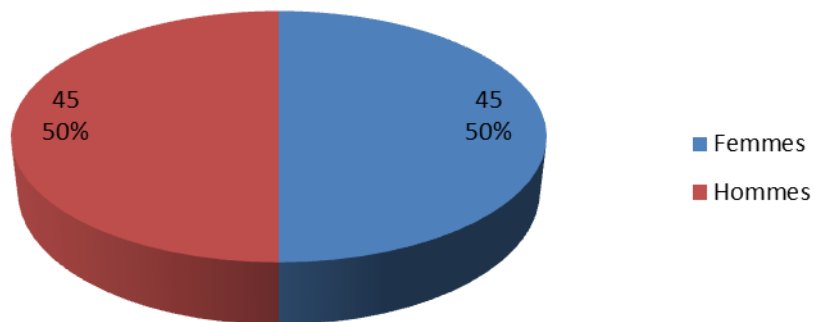
L'analyse de la répartition par catégories d'emplois fait elle apparaitre plusieurs aspects :

- Une proportion plus forte d'agents femmes de catégorie C
- Une égalité parfaite dans les effectifs de la catégorie B
- Un plus grand nombre de femmes que d'hommes dans la catégorie A

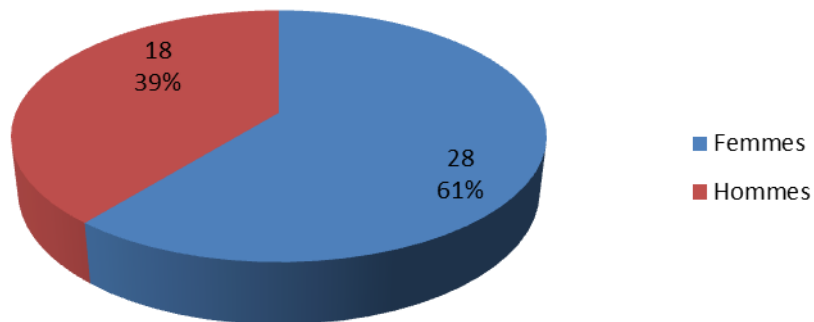
Effectif permanent catégorie C en 2019



Effectif permanent catégorie B en 2019



Effectif permanent catégorie A en 2019



Concernant la catégorie C, cette répartition s'explique à la fois par la féminisation plus grande des agents des écoles, vie scolaire et restauration (ATSEM, RAR, etc.) mais également des efforts pour l'accès et la promotion de femmes dans les métiers techniques (chantier municipal, bâtiments). Ces efforts conjugués de promotion des femmes sont également à mettre en perspective avec la faible attractivité de certains métiers pour les hommes. Des actions sont pourtant menées pour ouvrir ces postes à des hommes. Si la féminisation des métiers techniques se poursuit, des outils restent à trouver pour augmenter la proportion d'hommes dans certains secteurs (petite enfance, vie scolaire).

Concernant la catégorie A, il est à noter que le comité de direction est strictement paritaire. La commune disposant d'autant de directrices que de directeurs membres et d'une directrice générale adjointe et d'un directeur général adjoint.

L'égalité se voit : actions de lutte contre les stéréotypes et de promotion des représentations positives

La commune est attentive à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans ses supports de communication. Cette attention trouve son illustration dans l'équilibre des portraits réalisés, faisant une large place aux femmes. Celles-ci sont représentées dans leurs fonctions et valorisées pour leur action.

Une volonté particulière est affichée de représenter des femmes en situation de responsabilité mais également dans l'ensemble des métiers. La Ville prête une attention particulière à favoriser la parité dans ses équipes. C'est ainsi que le service bâtiments, espaces verts et sports ont vu leurs effectifs féminins augmenter avec des recrutements de femmes sur des postes de peintres, gestionnaires des bâtiments municipaux, agent d'exploitation des installations sportives, agents d'espaces verts. Les femmes représentent également plus de la moitié des directions d'encadrement de la collectivité.

L'égalité se voit également dans l'espace public. La ville a souhaité rééquilibrer la place des femmes dans un espace public où, encore aujourd'hui, dominant souvent les hommes. C'est particulièrement le cas dans les noms des rues de nos villes.

Depuis 2014, la Ville baptise les nouvelles constructions par des noms de femmes qui ont marqué l'évolution de nos sociétés. La salle municipale rue Georges Laroque a ainsi été baptisée salle Louise Angélique Bertin, les résidences portées par des bailleurs sociaux portent des noms féminins : Bertie Albrecht, Henriette Mazot, Lucie Baud ou encore Malala Yousafzai.

L'égalité se vit : culture, sport et loisirs se conjuguent au féminin

La ville accompagne également l'émancipation des femmes au travers du sport, de la culture et des loisirs.

Le sport au féminin tient une place particulière à Sotteville. Chaque année, une semaine complète est consacrée au développement de la pratique sportive pour les femmes. Cette semaine de découverte et de construction de ponts entre les disciplines vient consolider une action tout au long de l'année en faveur de la pratique sportive. Lieu d'apprentissage des règles et du respect, le sport est un pilier pour l'atteinte de l'égalité femme/homme.

Cette promotion de l'égalité femme / homme passe également par la culture et la lecture. La bibliothèque municipale consacre également une partie de son activité à la promotion des autrices.

Enfin, la culture est une dimension importante de l'égalité femme / homme. Les programmations du Trianon Transatlantique et de Viva Cité veillent à garder un équilibre entre les artistes femmes et hommes et à promouvoir les expositions et résidences d'artistes féminines.

L'égalité c'est la solidarité: actions de prévention des violences et de lutte contre les inégalités

La ville est pleinement investie dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La collectivité dispose d'une référente unique pour la collectivité formée pour écouter et accompagner les femmes et plus généralement l'ensemble des personnes victimes de violences intrafamiliales.

La commune dispose également d'un bureau municipal d'aide aux victimes pour les accompagner et communique régulièrement sur les dispositifs de soutien pour les femmes victimes de violence. La ville dispose d'un conventionnement pour la mise à disposition d'un logement d'urgence permettant de mettre à l'abri des femmes contraintes de fuir leur domicile.

La ville soutient les associations qui œuvrent pour la solidarité en accompagnant financièrement Solépi et le Secours Populaire, qui comptent, parmi leurs bénéficiaires de nombreuses femmes.

La ville s'est également inscrite dans la démarche initiée par la ville de Canteleu de collecte de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle.

Enfin, la ville soutient financièrement les associations de promotions des droits des femmes comme le Planning familial.

La Ville pleinement engagée pour « elles »

L'ensemble de ces actions concourt à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes poursuivie par la ville de Sotteville. Cet objectif reste atteignable, en mobilisant les ressources nécessaires au sein de la collectivité mais également en proposant une action à 360°.

Des marges de progression subsistent, notamment dans la participation citoyenne, dans l'égalité salariale et de responsabilités ainsi que dans l'appropriation de l'espace public. La Ville prendra pleinement sa responsabilité dans les champs de compétence qui sont les siens et encouragera pleinement la participation citoyenne permettant de définir, ensemble, de nouvelles solutions et actions de promotion de l'égalité Femme/Homme.

Mme la Maire :

La parole est à Adeline Pollet.

M. POLLET :

Merci, Madame la Maire. Les collectivités de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter préalablement au budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans son fonctionnement, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation. L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un objectif commun à l'ensemble des acteurs publics. La commune, par sa capacité à agir en transversalité, est un acteur incontournable pour la promotion de cette égalité. Cette égalité réelle irrigue l'ensemble de nos actions à Sotteville-lès-Rouen. Elles vous sont présentées autour de six grands axes.

L'égalité s'apprend. L'égalité s'apprend dès le plus jeune âge. C'est dès cet instant qu'il faut investir pour déconstruire les stéréotypes de genre. Cette action est travaillée avec les professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de l'éducation spécialisée, de la santé et du travail social et en concertation avec les citoyens. Par exemple, la commune mène une politique volontariste d'achat de jouets non genrés pour les structures petite enfance, elle sensibilise les jeunes aux relations entre filles et garçons à travers l'action « Parlez-moi d'égalité ». Les jeunes sottevillaises et sottevillais du conseil municipal d'enfants travaillent également sur un projet de

bande dessinée qui permettrait de sensibiliser leurs camarades sur la nécessité de lutter contre les préjugés et discriminations, notamment liés au sexe.

L'égalité s'emploie. L'emploi est un des premiers facteurs d'émancipation pour les femmes. Si l'égalité salariale dans le secteur privé est encore loin d'être atteinte (malgré des mesures concrètes prises ces dernières années), de 2012 à 2016, la France est passée du 45^{ème} au 17^{ème} rang mondial en matière d'égalité femmes-hommes. Mais les inégalités demeurent et doivent être combattues à la racine.

À Sotteville-lès-Rouen, les chargés de mission insertion emploi accompagnent de nombreuses femmes dans la recherche d'un emploi. Cette action est prolongée par la rédaction d'un guide de l'emploi qui reprend l'ensemble des dispositifs permettant de consolider le parcours vers l'insertion professionnelle.

L'égalité se voit. Nous sommes attentifs à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans l'ensemble des supports de communication —par exemple dans l'équilibre des portraits réalisés, faisant une large place aux femmes—, mais aussi dans la volonté de représenter des femmes en situation de responsabilité dans l'ensemble des métiers. C'est ainsi que les services bâtiments, espaces verts et sports ont vu leurs effectifs féminins augmenter avec des recrutements de femmes sur des postes de peintre, de gestionnaire des bâtiments municipaux ou d'agent d'espaces verts. Les femmes représentent aujourd'hui plus de la moitié des fonctions d'encadrement de la collectivité.

L'égalité se trouve également dans la place des femmes dans l'espace public où dominent souvent les hommes. Ainsi, depuis 2014, les nouvelles constructions portent des noms de femmes qui ont marqué l'évolution de nos sociétés. La salle municipale de la rue Georges Laroque a ainsi été baptisée salle Louise Angélique Bertin, les résidences portées par des bailleurs sociaux portent des noms féminins : Bertie Albrecht, Henriette Mazot, Lucie Baud ou encore Malala Yousafzai.

L'égalité se vit. L'émancipation des femmes passe également à travers le sport, la culture et à Sotteville-lès-Rouen, les loisirs se conjuguent au féminin. Côté sport, la semaine du sport au féminin propose chaque année en mars un temps de découverte, de construction de ponts entre les disciplines et vient consolider l'action en faveur de la pratique sportive qui se déroule tout au long de l'année. Du côté de la culture, les programmations du Trianon Transatlantique et de Viva Cité veillent à garder un équilibre entre les artistes femmes et hommes et la bibliothèque municipale consacre une partie de son activité à la promotion des autrices.

L'égalité, c'est aussi la solidarité. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une action majeure. La collectivité dispose d'une référente unique formée pour écouter et accompagner les femmes et plus généralement l'ensemble des personnes victimes de violences intrafamiliales. Le bureau municipal d'aide aux victimes communique régulièrement sur les dispositifs de soutien pour les femmes victimes de violence. La Ville dispose également d'un conventionnement pour la mise à disposition d'un logement d'urgence permettant de mettre à l'abri des femmes contraintes de fuir leur domicile. Cette solidarité s'exprime également à travers l'accompagnement financier des associations qui œuvrent pour la solidarité, Solépi et le Secours populaire. Ces associations comptent de nombreuses femmes parmi leurs bénéficiaires. La Ville s'est également inscrite dans la démarche initiée par la ville de Canteleu de collecte de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil municipal.

L'ensemble de ces actions concourt à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet objectif reste atteignable en mobilisant les ressources nécessaires au sein de la collectivité mais également en proposant une action à 360°.

Des marges de progression subsistent, notamment dans la participation citoyenne, dans l'égalité salariale et de responsabilités ainsi que dans l'appropriation de l'espace public. La Ville prendra pleinement sa responsabilité dans les champs de compétence qui sont les siens et encouragera pleinement la participation citoyenne permettant de définir, ensemble, de nouvelles solutions et actions de promotion de l'égalité femmes-hommes.

L'égalité est un combat permanent. Il y a encore quelques années, les femmes n'avaient pas le droit de vote ni le droit de posséder un compte en banque. La reconnaissance des droits de la femme a heureusement beaucoup évolué dans notre pays et nous devons encore évoluer. La situation reste fragile, il faut se méfier des retours en arrière à l'instar de la Pologne qui supprime le droit à l'avortement. Les hommes et les femmes doivent avoir conscience qu'ils doivent mener ensemble ce combat de longue haleine et à Sotteville-lès-Rouen, nous continuerons à travailler en ce sens, avec enthousiasme et détermination.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, Adeline Pollet, pour ce rapport, qui doit être présenté annuellement en Conseil municipal. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Godichaud, vous avez la parole.

Mme GODICHAUD :

Merci, Madame la Maire. L'enjeu de l'égalité femmes-hommes tient à cœur au groupe Ensemble pour Sotteville, nous avons donc étudié ce rapport avec beaucoup d'attention. Pour le comprendre, nous avons consulté le « Guide pratique pour accompagner les collectivités territoriales » réalisé par le Centre Hubertine Auclair à la demande du ministère des Familles de l'enfance et des droits des femmes. Ce guide est très riche. J'en tirerai ici quelques propositions permettant d'aller plus loin dans la politique menée en faveur de l'égalité femmes-hommes à Sotteville-lès-Rouen.

Première proposition : adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. En 2006, le comité des communes et régions d'Europe lançaient la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, dont l'élaboration était soutenue par la Commission européenne. La charte rappelle les droits et le cadre juridique et politique de l'égalité femmes-hommes au niveau européen. Elle comporte 8 champs et 30 articles portant sur tous les domaines de compétence des collectivités territoriales, du rôle de l'employeur à celui d'organisateur de service. Ainsi, les collectivités sont invitées à mettre en œuvre des actions intégrées spécifiques dans de nombreux domaines. La signature de la charte n'est pas contraignante, mais les collectivités s'engagent moralement à réaliser dans les deux ans un diagnostic des inégalités femmes-hommes sur leur territoire et à produire un plan d'action pour les corriger.

Deuxième proposition : identifier une personne référente dans les services. Travailler à la constitution d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite des compétences spécifiques, et notamment de s'approprier des concepts nouveaux et un vocabulaire précis : rapports sociaux, discriminations, féminisme, droits des femmes, etc. C'est pourquoi il est préférable de s'appuyer sur un ou une agent ayant une formation initiale en lien avec les politiques d'égalité, une expérience professionnelle préalable dans ce champ. L'appétence et la motivation exprimées constitueront également un moteur précieux. Les formations théoriques (maîtrise des concepts et enjeux, connaissance des inégalités) et techniques (élaboration d'une politique locale d'égalité, méthodologie, connaissance des actions mises en œuvre dans d'autres collectivités) peuvent être dispensées par le Centre national de la fonction publique territoriale. De façon générale, la formation est nécessaire à tous les niveaux politiques et administratifs pour faciliter l'appropriation du sujet par l'ensemble des acteurs et actrices concernés et ainsi permettre un travail efficace. Identifier un interlocuteur ou une interlocutrice unique sur la thématique égalité femmes-hommes au sein de l'administration permettra également aux agents de ne pas se sentir perdus et contribuera à renforcer leur appropriation de cette thématique.

Autre proposition : l'analyse du budget des collectivités sous l'angle de l'égalité, également appelée « budgétisation sensible au genre ». Elle consiste à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au volet financier des politiques publiques. Ainsi, cette analyse conduit à se demander si la collecte, la distribution des ressources financières renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes. Au regard des résultats, il s'agit alors de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité. Des études ont été menées à cet égard. Elles sont très intéressantes. Le rapport précise bien qu'un budget sensible au genre n'est pas un budget séparé pour les femmes. Il ne s'agit pas de comptabiliser uniquement les crédits dédiés à l'égalité femmes-hommes, il ne s'agit pas de faire des arbitrages opposant les femmes et les hommes, il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

Une autre proposition : dédier une ligne budgétaire propre à cette égalité. La mise en œuvre d'une politique d'égalité n'est pas nécessairement une démarche budgétivore. Cependant, il semble aujourd'hui utile de disposer d'une ligne budgétaire propre, pouvant être gérée par l'agent en charge de l'égalité femmes-hommes qui permette de financer toutes les actions ayant l'égalité pour objet principal, comme les événements, manifestations et colloques organisés pour célébrer des dates clés pour les droits des femmes comme le 8 mars, ou le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Mais aussi les subventions aux associations et les formations pour les agents. Ces actions spécifiques présentent un intérêt pour rendre visible la thématique égalité femmes-hommes et permettre à toutes et à tous de s'y familiariser. Cette enveloppe dédiée permet de ne pas dépendre systématiquement des budgets et de la bonne volonté des différentes directions. En toute logique, lorsque des actions contribuant à l'égalité sont mises en œuvre par d'autres services, ces derniers devraient en être les financeurs. À terme, dans le cadre d'une approche transversale parfaitement intégrée, une ligne budgétaire dédiée ne sera plus nécessaire. Du chemin reste cependant à parcourir avant de parvenir à cette étape.

Enfin, il importe de s'inscrire dans le long terme. L'égalité femmes-hommes est une politique qui nécessite du temps. La prise de conscience initiale nécessite elle-même un long processus. Il y a un temps pour comprendre, un temps pour obtenir une légitimité et un temps pour que les services s'approprient le sujet et proposent de nouvelles actions. Parmi les collectivités engagées de longue date pour l'égalité, les personnes en charge de ces politiques pointent l'évolution positive des

représentations des agents et élus de la collectivité. Si le changement est progressif, il n'en est pas moins tangible. Pas à pas, les agents réagissent eux-mêmes lorsqu'ils sont confrontés à des situations inégalitaires ou sexistes, des faits graves (harcèlement, violences) peuvent être dénoncés. Plus largement, une culture égalitaire se diffuse au sein de la collectivité.

Merci.

Mme la Maire :

Sur cette question ô combien importante, nous avons travaillé et nous continuerons à le faire. La question de la charte européenne est une bonne idée. Lorsque nous étions majoritaires au département sous la houlette de Didier Marie, c'est une démarche que nous avons initiée. Elle a sa pertinence. En ce qui concerne notre collectivité de Sotteville-lès-Rouen, bien évidemment comme le statut de la fonction publique le permet, à grade égal, salaire égal. Cela fait partie des fondamentaux sur lesquels nous pouvons nous appuyer et qui ont un sens lorsque l'on voit les attaques faites au service public.

La difficulté que nous rencontrons est qu'il y a d'importants effectifs féminins d'agents communaux de catégorie C. Masculiner des domaines où traditionnellement les emplois étaient occupés par des femmes est compliqué. Nous avons pourtant fait preuve de pédagogie pour accompagner, mais l'on sent que les réticences nous échappent. C'est un vrai sujet de société. Nous avons mieux réussi à féminiser des domaines d'activité professionnelle qui étaient autrefois occupés uniquement par des hommes : police municipale, espaces verts, services techniques. Nous avons bien fait progresser la parité. Nous avons masculinisé davantage le domaine de l'entretien : cela fait partie des domaines sur lesquels nous avons bien avancé. Notre comité de direction est complètement paritaire. C'est très important, car la culture ambiante passe par des dispositifs mais également par une dynamique que peuvent créer nos cadres dans la collectivité. Je les en remercie.

Nous avons aussi beaucoup travaillé sur la résorption de situations professionnellement précaires. Beaucoup de femmes ont commencé leur carrière au sein de notre collectivité en tant que vacataires accompagnées dans leur professionnalisme et qui sont aujourd'hui titularisées. C'est un travail que nous menons avec tous nos collaborateurs des ressources humaines. Le volet sur lequel Adeline Pollet a insisté est fondamental : c'est dès la petite enfance, dès la conception même, que la culture égalitaire doit se transmettre. C'est de notre responsabilité que de faire très attention, car le monde commence à s'écrire quand on maîtrise l'écriture et la lecture à l'âge de six-sept ans, mais avant, tout se passe à l'oral. La manière dont nous dénommons tout a une importance certaine sur les capacités de projection des petits citoyens quant à leur devenir. C'est donc vraiment un travail collectif et très transversal. Je pense qu'il est passionnant et que nous allons continuer à le faire progresser. À Sotteville-lès-Rouen, on ne s'est pas trop mal débrouillés, car le premier magistrat est une première magistrate, ce qui n'est pas partout le cas. Cela reste un chantier d'importance dans les postes à responsabilité que la parité progresse.

Il n'y a pas de vote sur un rapport, mais il est important que l'on puisse travailler ensemble sur cette dimension.

Le Conseil municipal reconnaît avoir reçu communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme la Maire :

Tout maire doit quitter la salle du Conseil municipal le temps de la présentation du compte administratif afin que les échanges sur la gestion de son exercice concernant l'année civile écoulée puissent se faire entre tous les conseillers membres d'un conseil municipal. Je vais donc demander à Alexis Ragache de bien vouloir présider la séance.

Madame La Maire quitte la séance

2021/09

OBJET : Compte administratif 2020

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités locales

Vu le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville fait apparaître les résultats suivants :

| | | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|--|--------------------|---------------------------|--------------------------|
| Réalizations 2020 | Total des recettes | 36 176 406,20€ | 8 895 499,23€ |
| | Total des dépenses | 32 937 722,32€ | 9 341 372,14€ |
| Soldes | | 3 238 683,88€ | -445 872,91€ |
| Résultats reportés 2019 | Excédents | 1 859 489,58€ | 988 610,42€ |
| | Déficits | | |
| Solde d'exécution | | 5 098 173,46€ | 542 737,51€ |
| Résultat global 2020 | | 5 640 910,97€ | |
| Restes à réaliser | RAR en recettes | | 1 003 071,55€ |
| | RAR en dépenses | | 2 341 205,37€ |
| Soldes | | | -1 338 133,82€ |
| Résultats cumulés | | 5 098 173,46€ | -795 396,31€ |
| Besoin de financement de la section d'investissement | | | 795 396,31€ |

Considérant que le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville a été présenté en commission des finances en sa séance du 15 mars 2021.

Il vous est demandé :

-d'approuver le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget principal de la ville pour un montant de 5 098 173,46€, lequel sera repris après affectation au budget primitif 2021 ;

- d'approuver le solde d'exécution positif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal de la ville pour un montant de 542 737,51€, lequel sera repris au budget primitif 2021 ;

- d'approuver le besoin de financement de 795 396,31€, lequel sera repris au budget 2021 dans le cadre de l'affectation du résultat.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je ne vais prendre la présidence et la parole que de manière très temporaire. Parole que je rétrocède immédiatement à Pierre Carel pour la présentation de ce compte administratif.

M. CAREL :

Merci. Une année complexe a entraîné un compte administratif fortement marqué par la pandémie. Dans un premier temps, celle-ci a fortement marqué la réalisation budgétaire avec de nouvelles dépenses mais aussi des dépenses réduites, avec des recettes non réalisées, mais aussi quelques subventions exceptionnelles. Et puis par ailleurs, des événements extérieurs à la pandémie sont aussi venus impacter le budget. Les charges pour travaux refacturées par le Foyer du toit familial pour les résidences autonomie ont été fortement revues à la baisse (et même remboursées pour une partie de celles payées en 2019). En ce qui concerne les droits de mutation, on s'attendait à ce que les effets de la crise sanitaire diminuent fortement cette recette. Il n'en a rien été, bien au contraire. En dernier lieu, la CAF a anticipé son calendrier des versements, ce qui est positif pour cette année mais qui le sera nettement moins pour l'an prochain.

Sur le compte administratif proprement dit, le résultat de fonctionnement 2020 s'élève à 5 098 173 €. Le résultat d'investissement est à hauteur de 542 737 €. Cela donne un total de résultat pour 2020 de 5 640 910 €.

Les restes à réaliser, donc des dépenses d'investissement qui nécessitent un financement s'élèvent à 2 341 205 €. Les recettes restant à réaliser s'élèvent à 1 003 071 €. Cela nous donne un besoin de financement pour les restes à réaliser de 1 338 133 €.

Cela donne un résultat net global de 4 302 777 €.

La masse salariale présente une stabilité apparente entre 2019 et 2020. Pour autant, elle aussi a été affectée par la pandémie avec des dépenses supplémentaires. Par exemple, nous avons maintenu les salaires contractualisés pendant toute la durée du premier confinement pour les animateurs et pour les personnels remplaçant, notamment dans les écoles. Nous avons versé une prime aux agents mobilisés sur le terrain pendant la première période ; la période post-confinement a demandé un recours accru aux remplacements nécessités par les arrêts maladie, garde d'enfant ou cas contact. La réorganisation des dispositifs que nous avons pu ouvrir a demandé des taux d'encadrement supérieurs à d'habitude. A contrario, l'absence, par exemple, de centre de loisir pour les vacances de printemps et aussi le retard dans le temps des procédures de recrutement ou l'annulation des événements ont engendré de moindres dépenses du point de vue de la masse salariale. La réalité est donc beaucoup plus complexe que la platitude de la courbe pourrait le laisser penser.

En ce qui concerne les charges générales de service, les surcoûts liés à la pandémie sont dus à certaines dépenses : achat de masques, de gel hydroalcoolique, de plexiglass, de matériel de balisage. Il y a aussi eu des conséquences indirectes : le retard pris par le chantier de l'école Gadeau de Kerville qui a nécessité de prolonger la location des modulaires et le transport des élèves bien

au-delà de ce qui était prévu. Pour autant, beaucoup de nos dépenses prévues n'ont pas été réalisées, de nombreux événements n'ont pas pu avoir lieu. Même si nous avons indemnisé les compagnies prévues à Viva Cité, le montant des dépenses a été nettement moins important que prévu. Même si Un Été au stade a pris de l'envergure, y compris d'un point de vue budgétaire, le meeting d'athlétisme a été annulé. Je m'arrête là, mais la liste est longue. Au final, les charges de service sont en net recul sur 2020.

Les autres charges de gestion courante retracent principalement les subventions versées aux associations et celles versées au CCAS et à la Caisse des écoles. Malgré le versement intégral des subventions prévues aux associations, malgré les bons alimentaires donnés par le CCAS à nos concitoyens les plus défavorisés, malgré la distribution de colis pour les fêtes, certaines animations ont dû être supprimées et surtout, le moindre appel de fonds du Foyer du toit familial explique principalement la baisse de cette dépense. Et cela n'a rien à voir avec la pandémie.

Le graphique montre des recettes de fonctionnement en apparence stabilité, là encore, un peu en trompe-l'œil. En effet, les produits des services communaux connaissent une baisse très importante, mais la Ville, en raison de la pandémie, a néanmoins bénéficié de subventions exceptionnelles venant principalement de la CAF à destination des structures dédiées à la petite enfance. En dehors du Covid, le changement de modalités du versement des fonds par la CAF amplifie artificiellement le résultat de 2020. Là encore, les droits de mutation ont été perçus au-delà de toute espérance compte tenu des circonstances. À cet égard également, la platitude de la courbe n'explique pas tout.

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement génère donc une épargne brute élevée cette année. À l'issue de l'exercice, cette épargne brute s'élève à 4 619 000 €. Si l'on neutralisait les événements hors pandémie, l'épargne brute serait légèrement inférieure à 4 millions d'euros. Qui dit épargne brute dit capacité de désendettement. De la même manière, la capacité de désendettement en fonction de la prise en compte ou non de ces événements évolue de 5,16 années à 6,01 années. Si j'attire votre attention sur ce point, c'est que notre capacité de désendettement va augmenter mécaniquement l'année prochaine, car nous n'aurons pas cet effet d'aubaine.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif 2020.

M. RAGACHE :

Merci à Pierre Carel de sa présentation claire sur une situation complexe liée à une année inédite à bien des égards. La bonne surprise liée aux droits de mutation démontre que notre commune reste attractive, y compris dans une période difficile. Certains d'entre vous souhaitent-ils prendre la parole à ce sujet ? Monsieur Vernier, vous avez la parole.

M. VERNIER :

Sur ce compte administratif, nous allons nous abstenir et je tiens à vous expliquer pourquoi. Comme nous l'avons déjà dit la dernière fois, on constate que les voyants sont globalement au vert. L'endettement baisse de six ans à cinq ans. L'excédent était à 1,8 million d'euros en 2019, or il est à 4,3 millions d'euros en 2020. La clôture de l'exercice est bien plus élevée que l'année précédente alors que l'année est exceptionnelle. Cela nous interroge quand même de nous retrouver avec des comptes aussi excédentaires après une année où la population a eu autant de

difficultés sociales, même s'il y a eu des effets d'aubaine. Cela nous paraît un peu à contre-courant de ce qui se passe dans la société. Cela signifie qu'il y avait des marges de manœuvre sur ce budget pour pouvoir en faire davantage auprès des Sottevillaises et des Sottevillais. Donc nous nous abstiendrons.

Merci.

M. RAGACHE :

Merci Monsieur Vernier. On aurait aussi pu souligner la bonne gestion des deniers publics et remercier nos collègues qui en ont la charge.

Qui ne prend pas part au vote ? (Madame la Maire)

Qui s'abstient ? (le groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 5 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 09 est adoptée à la majorité.

Retour de Madame la Maire.

Mme la Maire :

Chers collègues, je vous remercie beaucoup pour la confiance que vous me faites concernant la gestion de la ville sur cet exercice écoulé de l'année 2020.

2021/10

OBJET : Compte de gestion 2020

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu la synthèse du compte de gestion figurant dans les deux tableaux joints en annexe,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter le compte de gestion 2020 du comptable public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par la direction des finances et des marchés publics de la Ville ;

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la Ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- d'arrêter les comptes de l'exercice budgétaire 2020 du budget principal de la Ville établi au vu du compte de gestion 2020 produit par le comptable public de la Ville.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL

Il s'agit simplement pour vous de vérifier que notre compte administratif est concordant avec le compte de gestion établi par le comptable public. Avec un excédent en fonctionnement de 3 238 683 € et un déficit en investissement de 445 872 €.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Affectation du résultat 2020 – Budget Ville 2021

Vu les articles R2311-11 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales

Considérant que le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville a été approuvé,
Considérant que les résultats qui se dégagent se présentent comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Section de fonctionnement : | |
| Excédent de fonctionnement 2020, opérations de l'exercice : | 3 238 683,88€ |
| Résultat de fonctionnement 2019 reporté en 2020 : | 1 859 489,58€ |
| Résultat cumulé de fonctionnement 2020 : | 5 098 173,46€ |
| Section d'investissement : | |
| Déficit d'investissement 2020 ; opérations de l'exercice : | -445 872,91€ |
| Solde d'exécution d'investissement 2019 reporté en 2020 : | 988 610,42€ |
| Solde d'exécution d'investissement 2020 : | 542 737,51€ |
| Solde des restes à réaliser au 31/12/2020 : | -1 338 133,82€ |
| Résultat cumulé des investissements : | -795 396,31€ |
| Besoin de financement de la section d'investissement 2020 : | 795 396,31€ |

Considérant qu'il convient d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 d'un montant de 5 098 173,46€ de la manière suivante :

- 795 396,31€ en réserve, au compte de recettes d'investissement « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés », afin de couvrir le besoin de financement dégagé en 2020 ;
- Le solde, d'un montant de 4 302 777,15 €, en excédent de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002), en recettes de la section de fonctionnement.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Nous allons affecter le résultat. Nous avons donc sur l'exercice 2020 un excédent d'investissement de 542 737 €, des restes à réaliser déficitaires à -1 338 133 €, ce qui nous fait un solde d'investissement déficitaire sur 2020 à -795 396 €. Nous avons un résultat de fonctionnement confortable de 5 098 173 €. Il s'agit donc d'abonder le solde d'investissement déficitaire de 2020

par un excédent de fonctionnement capitalisé de 795 396 €. Donc, il restera à reporter en recettes de fonctionnement 2021 4 302 777 €.

Mme la Maire :

Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité.

2021/12

Objet : Taux d'imposition

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021.

Il vous est proposé de fixer les taux de la façon suivante :

| Libellé | Taux 2020 | Variation de taux N/N-1 | Addition du taux départemental de taxe foncière | Taux 2021 |
|---|-----------|-------------------------|---|-----------|
| Taxe d'habitation | 25,52 % | 0 % | | 25,52 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 27,32% | 0 % | 25,36%% | 52,68% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 66,40% | 0 % | | 66,40% |

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Nous vous proposons comme depuis de très nombreuses années de maintenir les taux d'imposition à leur état actuel.

Mme la Maire :

Qui souhaite s'exprimer ? (Personne) Je vous félicite de tenir cet engagement que nous avons pris auprès des Sottevillais l'an dernier et que nous ne faisons pas porter sur les épaules de nos concitoyens une augmentation d'impôts locaux. C'est à la fois raisonnable et honorable. Nous pouvons donc nous en réjouir.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Rassemblement pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité.

2021/13

Objet : Révision des autorisations de programme

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations 2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22 relatives à la création de quatre autorisations de programme,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2020, il convient de mettre à jour l'échéancier des paiements;

Considérant qu'il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme n°2019-02 relative à l'aménagement de l'espace Marcel Lods;

Considérant le tableau figurant en annexe qui récapitule les modifications apportées aux autorisations de programme ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les révisions des autorisations de programme figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Nous vous proposons par cette délibération de réviser l'une des quatre autorisations de programme que nous avons. Elle concerne l'aménagement de l'Espace Marcel Lods, dont nous vous proposons d'augmenter l'enveloppe pluriannuelle de 600 000 € pour passer à 3 600 000 €.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne) Cette délibération permet une grande transparence puisqu'avec les autorisations de programme, il s'agit d'envisager nos investissements sur plusieurs années du mandat sans inscrire la somme totale sur le budget 2021, le budget 2022 ou le budget 2023. Cela nous permet d'en inscrire à chaque fois la partie la plus proche des sommes qui seront dépensées dans l'année où nous votons le budget. Ces autorisations de programme sont assorties des crédits de paiement correspondants. Cette délibération permet justement cette transparence dans l'exactitude. Autrefois, nous votions l'ensemble d'un investissement tout en sachant que dans une année civile nous ne pourrions pas réaliser tout l'investissement ne serait-ce que pour des raisons techniques puisque les gros travaux se portent sur plusieurs années.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 abstentions, en décide ainsi

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité.

2021/14

Objet : Budget primitif 2021 de la Ville

Vu le budget primitif 2021 et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville a été présenté en commission élargie des finances en sa séance du 15 mars 2021

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif de la Ville.

Mme la Maire :

C'est Pierre Carel qui nous présente le budget primitif de la Ville pour l'année 2021.

M. CAREL :

Voici les principaux éléments à retenir que ce soit sur le contexte ou la philosophie de ce budget. Il est encore marqué par la crise et ses incertitudes. Malgré cela, il est construit sans augmentation des taux communaux ni des tarifs communaux. L'investissement verra plus d'un tiers des dépenses consacrées à la transition écologique. Cela ne nous empêchera pas de poursuivre nos politiques publiques en faveur des solidarités, des associations, du sport et de la culture. Le montant global de ce budget est de 52 715 553 €. Avec une section de fonctionnement de 38 881 357 € et une section d'investissement de 13 834 196 €. Nous allons passer à la présentation du détail de ce budget en commençant par les recettes de fonctionnement.

Les produits des services et des domaines (droits d'entrée issus de la restauration municipale, des services enfance jeunesse, de la piscine, de l'école de musique) sont en baisse de 3 % par rapport à la dernière décision budgétaire modificative qui prenait déjà en compte certains effets de la pandémie. Si l'on compare par rapport au budget primitif 2020, la baisse est de 11,91 %.

Les impôts et taxes augmentent de 3,6 %. Cela pourrait être une bonne nouvelle, mais cette hausse est due à un transfert du chapitre 74 au chapitre 73, c'est-à-dire le transfert des compensations fiscales de la taxe d'habitation puisque nous n'augmenterons pas les taux d'imposition et que l'augmentation des bases restera très faible.

Les dotations et participations sont en net retrait. Nous constatons en outre l'effet du nouveau mode de versement de la CAF qui a abondé le budget 2020 mais qui marquera un retrait sur le budget 2021 comme je vous l'indiquais précédemment.

Enfin, les autres recettes sont en légère hausse puisque nous attendons le remboursement d'une dépense.

Pour les dépenses, les charges à caractère général (dépenses liées au fonctionnement des services municipaux) sont anticipées en retrait du fait de la pandémie. Là encore, la baisse est calculée par rapport à la dernière décision modificative. Si l'on compare de budget à budget, la baisse est de -4,79 %.

Les charges de personnel sont en augmentation de 0,61 % par rapport au budget primitif 2020. Par rapport aux réalisations 2020, la hausse est plus conséquente : 2,2 %.

Les charges de gestion courante sont en légère hausse grâce au fonds de soutien aux associations. Pour les subventions au CCAS et à la Caisse des écoles, elles devraient revenir à leur niveau habituel.

Les charges financières poursuivent leur diminution avec une baisse de -12,65 %.

Les autres dépenses ont un besoin de financement légèrement accru, notamment pour permettre le remboursement d'usagers suite à l'annulation de leurs cours, particulièrement à l'école de musique.

Pour la répartition des dépenses de fonctionnement par secteur, si l'on met de côté les services support de notre collectivité, on note une part importante liée à l'éducation et à la culture, à la jeunesse et à la petite enfance, au cadre de vie et à l'environnement, aux solidarités et au sport.

En ce qui concerne la construction budgétaire proprement dite, le budget est divisé en deux sections, fonctionnement et investissement, et en deux colonnes, dépenses et recettes. L'investissement montre un besoin de financement puisque les dépenses sont supérieures aux recettes. Ce besoin de financement est comblé par une partie du solde excédentaire du fonctionnement 2020, ce qui permet d'équilibrer la section. Notre résultat reporté est de 4 302 777 €, inscrit en recettes de fonctionnement. Il convient d'ajouter les produits communaux attendus à hauteur de 2 016 100 €, les impôts et taxes pour 24 819 251 €, les dotations et participations pour 6 834 201 €, les autres produits pour 567 568 €, les travaux en régie et les amortissements de subventions d'équipement pour 341 470 €.

Du côté des dépenses, les charges à caractère général sont évaluées à 7 338 954 €, les charges de personnel à 20 835 027 €, les charges de gestion courante à 3 871 150 €, les charges financières à 290 000 € et les autres charges à 98 100 €. Il convient de prévoir des amortissements (soit de l'argent qu'on met de côté pour remplacer le matériel qu'on achète régulièrement) à hauteur de 1 631 000 €. Cela permet un virement à la section d'investissement de 4 817 126 €. C'est à cela que sert notre autofinancement, à financer la section d'investissement de façon à pouvoir investir dans tous les équipements profitables pour les Sottevillais. Ce virement, augmenté des amortissements auxquels on retranche les travaux en régie et les amortissements de subventions constitue notre autofinancement, lequel s'élève à 6 106 656 €. Nous lui ajoutons en recettes les subventions et cessions, ainsi que le montant de l'emprunt qu'on va réaliser. Ensuite, d'autres opérations comptables viennent compléter les recettes d'investissement.

Du côté des dépenses, nous avons une annuité de dette de 3 224 431 €, des dépenses d'équipement de 7 227 231 € et des opérations comptables pour 699 348 €.

Les dépenses d'équipement prévues pour 2021 s'élèvent à 9 568 636 € (2 341 205 € au titre des restes à réaliser et 7 227 431 € au titre des nouvelles dépenses. Parmi ces nouvelles dépenses, plus du tiers d'entre elles concernent des investissements en faveur de la transition écologique et nous allons les examiner plus en détail. Elles concernent en premier lieu la recherche de la performance énergétique avec la réhabilitation du gymnase Buisson, le remplacement de menuiseries au centre de loisirs maternels et des études pour la réhabilitation de cinq écoles et d'un gymnase autour de l'espace Lods. Elles concernent aussi les mobilités avec la poursuite d'achat de véhicules électriques et tout un travail sur la signalétique des trajets piétons. Pour économiser des ressources en eau, nous prévoyons la construction d'un important récupérateur pour récupérer les eaux pluviales de nos serres municipales. Nous n'oublierons pas des économies en optimisant nos réseaux dans les écoles. Pour lutter contre les polluants de l'air, nous nous proposons d'étendre notre flotte de nettoyeurs vapeur partout où ce sera possible. Cela nécessite un investissement conséquent. Dans ce cadre, nous envisageons aussi le remplacement du système froid de la cuisine

centrale. La renaturation des espaces prend une part importante dans ce budget : 621 000 € consacrés à la végétalisation d'une première cour d'école et à des plantations d'arbres. Enfin, pour optimiser nos déchets, nous développerons l'installation de corbeilles double-flux.

Les autres principales dépenses d'investissement consisteront en des travaux de sécurité incendie à l'Hôtel de Ville, l'installation de vidéoprotection sur les places de Verdun et Calmette, des acquisitions au titre de la politique foncière, des travaux à l'école Buisson, la poursuite des travaux au stade Jean Adret ainsi que dans d'autres équipements sportifs. L'atelier 231 verra entre autres la reprise d'une partie de sa toiture. Il y aura d'autres travaux dans les bâtiments culturels, à la cuisine centrale, à la Sapinière, au cimetière, ainsi que des travaux d'aménagement dans le local Hoche pour accueillir le Secours populaire dans de meilleures conditions.

Je terminerai en évoquant notre encours de dette, lequel reste stable quand bien même ce n'est pas pour nous une fin en soi. Nous avons un encours de dette modéré, ce qui nous permettra dans les années futures de recourir à l'emprunt si nos ressources propres s'avéraient insuffisantes à financer les investissements de Sotteville-lès-Rouen. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le budget primitif 2021.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, Pierre Carel, pour cette présentation complète. Je vais maintenant prendre les noms de ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce budget 2021. Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Merci. La ville rajeunit. C'est une bonne chose, mais il faut des services publics en capacité de répondre à cette nouvelle donne. Vous savez que pendant la campagne municipale, nous avons défendu le principe de la réalisation d'une nouvelle école à Sotteville. Nous continuons de défendre ce projet. L'idée de faire une école modulaire, comme cela est proposé dans ce budget, est une idée intéressante, mais qui permet simplement une transition pour réparer les écoles et éviter un plantage, comme celui qu'on a connu à Godeau de Kerville et qui a engendré une augmentation de 1,1 million d'euros sur le budget de rénovation de l'école. Donc, il est indispensable de faire cette école modulaire, mais il est encore plus indispensable de faire une nouvelle école. En effet, une fois les écoles rénovées, elles continueront d'être bondées, les cours surchargées et les cantines débordées, vous le savez bien. Difficile de respecter les règles sanitaires dans de telles conditions. Pourtant, dans l'agglomération, d'autres communes construisent des écoles. C'est le cas de Saint-Étienne-du-Rouvray, mais c'est aussi le cas de Rouen qui, il me semble, est une ville gérée par un socialiste. En plus, à Rouen, la population diminue.

Ensuite, concernant la renaturation qui est indiquée dans la délibération, un grand effort est indispensable à Sotteville-lès-Rouen sur cet aspect. La dernière décennie et en particulier le dernier mandat ont été marqués par le bétonnage et l'artificialisation des sols à Sotteville-lès-Rouen. Le cas le plus emblématique est celui de la place de l'Hôtel de Ville ou plutôt, devrais-je dire, le parking de l'Hôtel de Ville. Cette place est un îlot de chaleur en plein centre-ville, elle est totalement aberrante face au changement climatique. De plus, sous cette place, il y a déjà un parking souterrain de 130 places qui est très souvent vide, sauf les jours de marché où, justement, au-dessus, l'espace n'est plus un parking, mais est utilisé comme une place. Le fait d'avoir fait cela ne nous inspire déjà pas vraiment confiance pour la suite. Quand on voit que le seul projet de renaturation cité dans le

document est le réaménagement de l'espace Marcel Lods qui est déjà un espace vert, cela nous paraît assez douteux.

Ensuite, il y a également un projet d'investissement portant sur la vidéosurveillance pour un montant de 110 000 €. Lors du dernier Conseil municipal, lorsqu'on avait évoqué la vidéosurveillance, vous nous aviez dit qu'il ne s'agissait pas de vidéosurveillance, mais de vidéoprotection. En tout cas, dans le document qui nous est présenté il est écrit « vidéosurveillance ». Nous sommes opposés à la surveillance généralisée, mécanisée, informatisée et numérisée. La violence qui existe dans notre société doit être combattue à la racine, notamment en luttant contre la détresse sociale et en permettant à chacun de trouver sa place dans cette société. Mais il faut aussi des moyens humains, ce qui est déficitaire à Sotteville-lès-Rouen puisque la police municipale est anémique étant donné que vous ne réussissez pas à embaucher des agents dans la police municipale, notamment pour lutter contre les violences de toutes sortes comme les violences sexistes, le harcèlement et les divers problèmes qui peuvent exister dans une ville de cette taille. Nous demandons par ailleurs, plutôt que de surveiller à tout va, une meilleure coordination entre les services de police municipaux et nationaux, avec les services judiciaires, les institutions comme la TCAR ou les Offices HLM pour prévenir la délinquance.

Pour ces diverses raisons, nous voterons contre ce budget, qui par ailleurs n'a pas été construit de façon participative avec les habitants, ce qui nous incline encore un peu plus à voter contre.

Mme la Maire :

Monsieur Eastabrook a demandé la parole, il a la parole.

M. EASTABROOK :

Merci. En tant que représentants du groupe citoyen Inventons Sotteville, Sotteville c'est vous, laissez-nous penser que ce budget 2021 manque assurément de lignes de force face aux enjeux de l'après Covid et même face au contexte actuel vécu par les Sottevillais et Sottevillaises ayant perdu leur emploi ou allant le perdre et aux difficultés ressenties tant par nos commerçants que par nos étudiants. Nous attendions un engagement exceptionnel plus conséquent de votre part sur le financement du CCAS. De plus, en regard de nos six suggestions exposées lors du dernier Conseil municipal, la volonté de tracer un meilleur avenir à Sotteville-lès-Rouen grâce à certaines subventions d'État aurait permis d'engager à bon compte un manager de ville afin de favoriser le retour à la normale de tous nos commerces de proximité mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises sur notre zone artisanale et industrielle.

Par la voix de votre premier adjoint, il faut le dire, lors du dernier Conseil municipal, notre voix a été ignorée, voire méprisée.

Que dire encore de la sous-utilisation de nos trois Maisons citoyennes, qui devraient depuis longtemps avoir dépassé le simple stade d'activité occupationnelle et accueillir désormais des prestataires de service liés à la formation et à la recherche active d'emploi au plus près des Sottevillais et Sottevillaises les plus éloignés du monde de l'emploi ? Nous notons néanmoins positivement en ce sens le fait qu'aujourd'hui vous ayez dit, Madame la Maire, avoir rencontré le directeur de Pôle Emploi de notre secteur. Un groupement d'action des organismes de formation Pôle Emploi ne pourrait-il pas voir le jour ?

Que dire de l'attribution de certaines subventions à nos associations sottevillaises et comment apprécier la justesse de leurs montants, quand il nous est refusé en tant qu'élu d'opposition la communication d'un tableau récapitulatif des différentes subventions annexes accordées par la Métropole, par la CAF, le Département, la Région et même, dans le cas d'organismes de formation, par l'Europe ? Un flou qui, dans certains cas, ne permet pas à l'opposition de situer la frontière entre subvention assortie d'objectifs et comblement de déficit.

Que dire de l'investissement prévu pour la rénovation de la Zone verte espace Lods, 3,6 millions d'euros tout de même, quand l'association des locataires de la Zone verte nous a dit elle-même que le projet d'ampleur, certes de nature écologique, prévu par la municipalité, ne correspondait pas au cœur de leur attente, qui est de voir seulement leur cheminement réaménagé et sécurisé ?

Que dire du manque de projet d'investissement d'une maison de santé au 14 Juillet et d'un possible espace de coworking idéalement situé à Voltaire ?

Que dire, malgré nos alertes répétées, malgré le budget qui est là, du manque récurrent de forces municipales de police, qui fait le lit depuis plus de deux ans maintenant de la délinquance de certains de nos quartiers, visible en particulier sur la zone verte Garibaldi ?

Reconnaissant néanmoins que les grands équilibres de ce budget sont respectés, que ce budget, faute d'être volontariste, n'empêche pas de futurs investissements sur la mandature, reconnaissant que notre ratio d'endettement par habitant reste raisonnable, reconnaissant à l'adjoint aux finances et au directeur général des services la clarté et l'honnêteté de leurs explications lors de la tenue de la dernière commission des finances, nous nous abstiendrons, faute de mieux, ce budget n'étant pas à la hauteur de nos espérances.

Mme la Maire :

Monsieur Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

Merci Madame la Maire. Ce soir, vous nous présentez ce que vous avez décidé de mettre en œuvre et suite au débat d'orientations budgétaires suivi de la commission où l'on a effectivement pu obtenir les détails que l'on demandait sur les chiffres. Nous y avons participé en reconnaissant que le compte administratif et le compte de gestion étaient légaux et bien établis. En général, sur les différents exercices que l'on fait ensemble, on évite d'aller systématiquement contre vous. On vote régulièrement les subventions pour soutenir le sport, la culture, l'embellissement de la ville et les services publics.

Ce qui tracasse tout le monde, c'est la sécurité. Il y a eu des avancées par rapport à l'époque où la vidéosurveillance était un gros mot. Il est vrai que vous avez fait un pas puisque vous en parlez un peu plus. Il y a quand même certains quartiers qui auraient mérité d'être clairement cités dans ce budget pour la vidéosurveillance puisque le recrutement de policiers municipaux est effectivement compliqué. La sécurité, c'est le rôle de l'État, on le sait tous. Vous avez vous-même pris des initiatives pour demander à l'État des effectifs de police nationale supplémentaires. C'est compliqué, car le ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur semblent avoir d'autres

préoccupations. Selon nous, il aurait fallu augmenter l'effectif budgétaire de la police municipale même si vous n'avez pas les effectifs souhaités. Certains policiers municipaux en poste sur d'autres communes pourraient déjà venir, déjà formés, compléter notre police municipale. On pourrait très vite avoir une police municipale. Ces policiers municipaux se disent que s'ils vont travailler à Sotteville-lès-Rouen, ils travailleront en sous-effectif et ne disposeront pas du matériel nécessaire pour travailler correctement. Qu'ils aient tort ou raison, ils nous répondent tous cela. Pour la vidéo, on a parlé de 70 000 € en commission des finances. On a vu que le budget n'était pas catastrophique, loin de là. Je pense donc que toute la zone verte aurait pu faire l'objet d'une volonté déjà affirmée ce soir, ce qui n'est pas le cas. Par conséquent, j'ai bien peur que l'installation de la vidéo dans la zone verte ou au moins rue Garibaldi ne se fasse pas, du moins pas tout de suite.

De ce fait, nous ne pourrons pas voter ce budget. On espère que vous défendrez la commune au niveau de la Métropole puisque l'on sait que la voirie de Sotteville-lès-Rouen a longtemps été en retard et que la Métropole a maintenant cette compétence. Mais comme vous faites partie de la majorité à la Métropole, cela ne se décidera pas ici. Je sais que les problèmes viennent de très loin en matière de voirie, mais j'espère que vous ferez ce qu'il faut pour que cela s'améliore. Ceci, d'autant plus que nous ne pouvons pas nous battre à la Métropole, car nous n'y siégeons pas.

En ce qui concerne l'emploi et les services publics, cela va être compliqué, car on ne sait plus trop où l'on va avec cette crise sanitaire. L'État lui-même ne sait pas où il va. On espère donc que vous ferez au mieux et qu'il y aura une concertation tout au long de l'année pour que l'on puisse donner notre avis en permanence sur ce qui se fait.

Merci.

Mme la Maire :

Ève Cognetta a demandé la parole, elle a la parole.

Mme COGNETTA :

Chers collègues bonsoir. Un budget, ce sont des actions. Concernant la nature en ville et les mobilités, Élise Ridet et Pierre-Arnaud Prieur prendront le temps de vous présenter toutes les actions budgétées pour l'année à venir. Vous verrez que ce sont des actions qui nous engagent, des actions volontaristes et ambitieuses qui modifieront le visage de notre ville.

Un budget, ce sont des choix, ce sont des valeurs qu'il nous faut incarner au quotidien par une méthode qui nous caractérise : proximité et humilité. Nous continuerons de le faire.

La proximité, nous la faisons vivre en allant à la rencontre des habitants dès que la situation sanitaire nous l'a permis. Nous continuerons de le faire dès qu'elle nous le permettra de nouveau. Nous le ferons en accompagnant l'élargissement de la Zone 30, en faisant vivre des projets d'agriculture urbaine dans la ville, en restant à l'écoute des cyclistes et de leurs besoins, des piétons et de leurs besoins. Écouter les utilisateurs, les usagers, les riverains, tous nos concitoyens, prendre en compte leur expertise, c'est s'assurer une plus grande efficacité et une meilleure acceptabilité des aménagements que nous pouvons faire dans la ville.

L'humilité, nous la cultivons également par l'importance que nous accordons à écouter chacun sans jamais considérer d'emblée que nous possédons la vérité, par le pari de l'intelligence collective,

parce que seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin. À l'échelle de la Métropole, nous n'hésitons pas à nous nourrir des bonnes idées de nos voisins, mais aussi à diffuser les nôtres quand elles nous semblent pouvoir faire progresser le bien commun. Pour exemple, les témoignages que nous avons pu faire dans le cadre du travail mené depuis 2017 autour de la restauration collective, ou dans notre travail sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Il me semblait important ce soir de rappeler ce diptyque : des actions volontaristes et ambitieuses soutenues par une méthode faite de proximité et d'humilité. Voilà ce que représente pour moi le budget que nous allons voter.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Pierre-Arnaud Prieur a demandé la parole, il a la parole.

M. PRIEUR :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, il y a quelques semaines, les jardiniers de la Ville ont découvert deux chouettes au Bois de la Garenne qui n'ont pas manqué d'émerveiller les Sottevillaises et les Sottevillais. Ils nous ont rappelé toute la fragilité de la nature et le contexte si particulier des forêts urbaines. Nous disposons dans notre commune d'autres espaces de biodiversité : le Bois Petit, le stade, le parc des Bruyères ou encore le parc du centre hospitalier du Rouvray. Tous ces espaces font le bonheur des habitants, mais nous pouvons aller plus loin. Bien sûr, il ne s'agit pas seulement d'enlever un peu de béton, de remettre de la terre et de semer du gazon. Nous voulons réfléchir à un plan structurant et cohérent de nature en ville pour notre territoire. Notre ambition est d'adapter Sotteville-lès-Rouen pour lutter contre le changement climatique et d'améliorer le cadre de vie de toutes et tous en préservant également la biodiversité. C'est le sens de ce que nous proposons dans ce budget. Avec la proposition d'étude sur la végétalisation des cours d'école, sur l'implantation d'arbres dans les écoles ou l'espace public comme la place de l'Hôtel de Ville, sur des projets de réaménagement de proximité comme l'avenue Jean Jaurès, la rue Léon Salva ou Ledru Rollin, avec également l'aménagement paysager de l'espace Lods, projet global de requalification de ce grand espace de notre ville. Ce dernier projet est un projet sur plusieurs années qui s'articulera autour de la rénovation des écoles de l'espace, qui améliorera la qualité de vie des habitants et des usagers.

Les idées pour développer et renforcer la nature en ville, nous n'en manquons pas, les agents non plus. Nous envisageons des projets fédérateurs. Il nous faut donc prendre le temps de la concertation pour connaître les envies et les besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Au-delà des investissements, nous souhaitons interroger, écouter, sensibiliser petits et grands. C'est le sens de la consultation sur le projet Salva-Déportés sur lequel nous avançons avec la Métropole. C'est aussi le travail que nous menons avec les habitants de l'espace Lods. Ce sont également de nouvelles méthodes de consultation et d'association des habitantes et des habitants à la politique de nature en ville que nous inventerons.

Nous voulons imaginer avec les habitants une ville jardinée, comestible, fleurie. Nous y consacrons des moyens. Ils sont traduits dans notre budget par un engagement fort de notre collectivité : plus de 600 000 € d'investissement. Un effort conséquent à la hauteur des enjeux, à la mesure de nos ambitions et des attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Demain, notre ville sera plus verte et plus accueillante.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Élise Ridel a demandé la parole, elle a la parole.

Mme RIDEL :

Nous le savons tous, l'enjeu des mobilités est essentiel. En effet, nous désirons construire un monde plus vert, plus durable pour nous, mais aussi pour les générations à venir. Et le fait de favoriser les transports doux y participe. Dès lors, cette volonté de notre majorité se reflète dans les orientations budgétaires. Ainsi, nous donnerons l'opportunité aux Sottevillais de faire le choix de se déplacer à pied plutôt qu'en voiture en indiquant les temps de parcours entre les différents lieux de la ville. De plus, la pratique du vélo continuera à être encouragée, avec la généralisation de la ville à 30 km/h et le soutien à l'association Guidoline, grâce à une subvention votée tout à l'heure.

Il faut ajouter que la question des mobilités ne peut s'envisager sans le concours de la Métropole. Ainsi, nous continuons notre collaboration de façon étroite en continuant à réfléchir à comment mieux desservir Sotteville-lès-Rouen, que ce soit en termes de qualité mais aussi de diversité de solutions, notamment sa zone industrielle. Nous soutenons également l'initiative visant à favoriser l'utilisation des transports en commun le samedi grâce à leur gratuité.

Enfin, Sotteville-lès-Rouen se veut aussi innovante et nous travaillons avec les différents services de la Métropole à un nouvel aménagement cyclable se situant rue de Paris et qui mettra le vélo en son centre.

Mais n'oublions pas que Sotteville-lès-Rouen se construit avec ses habitants. La concertation est primordiale et elle constitue le fondement de départ de nos projets. Nous la mettons déjà en œuvre et nous poursuivrons ainsi. Par exemple, le réaménagement de l'espace François Mitterrand ainsi que plus largement les rues Salva-Déportés ont déjà été l'occasion de rencontres avec les Sottevillais afin de recueillir leurs avis et leurs envies. Ces rendez-vous ont vocation à se pérenniser. L'avenue des Canadiens est un autre exemple de notre volonté de travailler en partenariat avec les Sottevillais.

En promouvant les mobilités douces, en mettant en place des solutions pour un meilleur partage de la route, nous participons à faire de Sotteville-lès-Rouen une ville plus apaisée.

Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Hervé Demorgny a demandé la parole, il a la parole.

M. DEMORGNY :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, quelques mots ce soir pour aborder de manière transversale ce budget 2021. Notre collectivité possède comme beaucoup de communes un patrimoine ancien. Ce patrimoine est une richesse, il permet d'héberger des lieux culturels comme le Trianon transatlantique ou le Fonds régional d'art contemporain, il offre un service aux nombreuses associations de notre commune, il accueille les enfants des écoles sottevillaises, il est le théâtre de grands événements sportifs internationaux, il est le lieu d'accueil de tous les Sottevillais

au travers des services municipaux. Il s'est même mué depuis quelques semaines en centre de vaccination et de dépistage. Ce bâtiment est un joyau, mais il a aussi un coût, celui d'un entretien, de fluides, d'un fonctionnement au quotidien. C'est un coût que nous assumons et que vous retrouverez traduit dans ce budget. Derrière ces chiffres il y a des réalités, celles du choix que nous avons fait de posséder un patrimoine, mais surtout de le mettre à disposition afin qu'il serve au service public. C'est aussi un atout, celui de permettre à notre ville de s'engager concrètement dans une transition énergétique. Nous avons ainsi su le faire à l'école Gadeau de Kerville, exemplaire désormais sur le plan des économies d'énergie. C'est un laboratoire qui nous permettra à l'avenir, lorsque nous aborderons les écoles de l'espace Lods, de disposer d'un mètre étalon, celui de notre ambition pour des économies d'énergie, de l'avancée que nous voulons pour la transition énergétique.

Mon collègue Pierre Carel parle souvent de la nécessité de se préoccuper de ce patrimoine qui, s'il n'est pas entretenu, devient une dette, au même titre que la dette sociale ou la dette écologique. Je le rejoins bien volontiers. C'est le sens du budget que nous adoptons ce soir et notamment des investissements qu'il retient, celui d'investir pour nos bâtiments, mais au travers de ces investissements dans la pierre, d'investir pour demain, dans des services publics de qualité, au service de toutes les Sottevillaises et de tous les Sottevillais. C'est bien là un choix que nous faisons en connaissance de cause puisque dans l'intérêt de toutes et de tous.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Adeline Pollet a demandé la parole, elle a la parole.

Mme POLLET :

Merci Madame la Maire. L'année 2020 et le début de l'année 2021 sont particulièrement durs, notamment pour nos concitoyens les plus modestes. Qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, en famille ou isolés, les confinements et la situation sociale pèsent sur eux. Dans ces instants particulièrement difficiles, notre accompagnement prend tout son sens, y compris pour certains de nos concitoyens qui pensaient que la solidarité pouvait coûter trop cher. La période actuelle prouve une nouvelle fois le contraire. Elle illustre toute la pertinence de notre investissement pour les solidarités. Notre commune a fait ce choix d'un accompagnement fort sur le front de l'insertion pour l'accompagnement des familles, pour lutter contre les violences intrafamiliales, pour soutenir les associations de solidarité et pour accompagner les résidents de nos résidences autonomie.

Au total, ce sont plus de 2 millions d'euros que notre collectivité consacre aux solidarités. Un montant conséquent. Un montant que nous assumons parce qu'il représente un accompagnement de qualité, un accompagnement en continu. Je veux saluer ici la qualité du travail mené par les équipes du CCAS, du service de soins à domicile et du personnel de nos résidences autonomie, en permanence sur le pont, toujours mobilisé pour accompagner les Sottevillaises et les Sottevillais. C'est un métier d'engagement et de conviction que ces agents exercent avec passion et application. Je veux les remercier parce que cette action permet de maintenir ce qui fait la richesse de Sotteville-lès-Rouen : la mixité de notre commune. Une mixité que nous voulons maintenir parce qu'elle fait notre force, celle d'une ville qui reste plus que jamais naturellement solidaire.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Christine Borja a demandé la parole, elle a la parole.

Mme BORJA :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, le dialogue citoyen est un fil conducteur de notre action. Depuis 2014 et l'ouverture des Maisons citoyennes, nous investissons dans ce dialogue. La période actuelle est complexe, nous le savons tous. Il est difficile d'aller à la rencontre de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il faut se réinventer, trouver d'autres formes de dialogue et d'échange. Nous maintenons des actions traditionnelles, nos Maisons citoyennes sont toujours ouvertes. Elles relaient nos consultations, nos concertations, les questionnaires de nos services. Nous continuons également à aller à la rencontre de nos concitoyens. Nous l'avons fait sur l'immeuble Flandres, nous le ferons sous des formes à définir pour dialoguer avec nos concitoyens qui ont des besoins particuliers, comme l'ont fait par le passé nos collègues pour rencontrer les riverains des rues du Madrillet ou Renaudel.

La concertation sera aussi à l'agenda du printemps avec les consultations sur l'avenue des Canadiens et sur le projet Salva-Déportés. Deux dates sont à retenir : les 14 et 15 avril, où les habitants pourront exprimer leurs envies pour apaiser ce quartier. Et parce qu'il faut vivre avec son temps, notre application Vooter permet à chacun de contribuer à distance sur des sujets d'importance. La révision du règlement local de publicité par exemple, mais aussi dans les semaines qui viennent, l'aménagement de l'esplanade François Mitterrand.

Cette concertation trouve son illustration dans le budget avec les moyens qui y sont consacrés. Au-delà des 22 000 € consacrés aux Maisons citoyennes, nous avons fait le choix d'investir dans la matière grise. Nous avons ainsi recruté un chargé de mission démocratie participative et relations aux habitants qui nous accompagnent dans nos missions. Ce fil conducteur doit permettre de faire le lien entre les générations. Nous savons que les aînés ont souffert du confinement, les jeunes aussi, fortement. Nombre d'entre eux se mobilisent pour dénoncer leurs conditions de vie, leur volonté de se retrouver, d'avoir des perspectives. Pour les plus jeunes, nos activités ont peu à peu repris. Pour les seniors, malheureusement, elles demeurent à l'arrêt.

2021, sera, espérons-le, grâce à la montée de la vaccination, l'occasion de renouer avec les activités, les rencontres et le lien. Espérons-le, car nous avons hâte ! Anticipons-le en préparant dès aujourd'hui, comme le montre notre budget, les actions de demain.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Niswat Abdourazakou a demandé la parole, elle a la parole.

Mme ABDOURAZAKOU :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, la citoyenneté est un pilier du vivre-ensemble, c'est un ciment du lien social, c'est le symbole que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. À Sotteville-lès-Rouen, la citoyenneté est dans notre ADN. Nous sommes le berceau des coopératives, des mutuelles, du monde associatif. Notre ville est naturellement solidaire et fière de l'être. C'est tout aussi naturellement que nous développons la citoyenneté au quotidien par nos

actions de terrain, mais plus particulièrement par nos trois Maisons citoyennes. Situées dans les quartiers Ferdinand Buisson, Henri Gadeau de Kerville et Grenet-Voltaire, elles sont autant de relais et de soutiens pour les habitants. Des espaces de démocratie participative et de formation citoyenne, des lieux d'accompagnement vers l'emploi, vers les droits ou la santé, de rencontres avec les élus qui y réalisent des permanences.

Je salue ici mes collègues Mohammed Dergham et Clarisse Kirsch, qui ont accueilli comme moi des Sottevillais à la recherche d'échange, d'information, d'écoute et d'accompagnement. J'aimerais saluer également le travail des partenaires engagés dans les Maisons citoyennes : associations, acteurs de l'emploi, des mobilités, de la solidarité, du bien-être, de l'éducation et de la formation. Tous ces acteurs qui font des Maisons citoyennes des lieux de vie à partager. Malheureusement, la pandémie a ralenti en 2020 l'action des Maisons citoyennes. Nous avons pu dès que possible rouvrir ces espaces. Nous savions leur importance pour les Sottevillaises et les Sottevillais. Je tiens à saluer l'engagement de Djamel Djema, coordinateur des Maisons citoyennes et des quatre référents des Maisons citoyennes Sophie Cauvin, El-Hassen Atour, Hélène Lopez-Marin et Djilali Kesseiri venu remplacer Hélène Lopez-Marin actuellement en congé maternité. Nous mettons tout en œuvre avec les services municipaux pour poursuivre cette belle dynamique citoyenne engagée depuis 2014 à Ferdinand Buisson et Gadeau de Kerville, amplifiée en 2019 à Grenet-Voltaire, pour faire vivre la citoyenneté dans notre commune.

Cet engagement se trouve matérialisé dans notre budget par le soutien et les moyens que nous mettons à disposition des Maisons citoyennes pour que vive la citoyenneté, l'entraide et la solidarité dans notre commune.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Mohammed Dergham a demandé la parole, il a la parole.

M. DERGHAM :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, ma collègue Niswat Abdourazakou l'a dit, les Maisons citoyennes sont un relais essentiel pour les habitants. Parmi toutes les actions dans les Maisons citoyennes, je voudrais vous parler d'une action en particulier, l'accompagnement à l'emploi. Pour rappel, l'activité insertion emploi a été mise en place en novembre 2018. Pour 2020, c'est près de 300 rendez-vous personnels qui ont eu lieu. Ils ont permis d'accompagner des personnes dans des actes très concrets : rédaction de CV, écriture de courriers, de projets professionnels, recherche de stage, démarches administratives. Les sollicitations sont variées. La qualité d'accompagnement des référents et du personnel est reconnue. Nous avons d'ailleurs récemment reçu les remerciements des représentants de Pôle Emploi. Ils sont particulièrement satisfaits du lien avec nos équipes. C'est une reconnaissance du travail accompli, un travail qui doit continuer au service de tous les Sottevillais. C'est ce que ce budget permet.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Laurence Renou a demandé la parole, elle a la parole.

Mme RENOU :

Merci. Si l'on en croit les journaux, notre président de la République a désormais l'obsession de la jeunesse, il communique sur Twitch et sur Instagram. Soit. L'obsession de la jeunesse, nous la partageons parce que nous sommes résolument, continûment et collectivement engagés sur le terrain. Il ne nous a pas fallu une année entière pour percevoir les effets collatéraux dévastateurs de la pandémie que certains de mes collègues ont déjà cités, ceux qui ont touché les enfants, les adolescents et leurs familles. Inégalités accrues face aux apprentissages pendant le confinement malgré les efforts déployés sans compter par les enseignants et par nos équipes. Bien-être psychique et moral durablement affecté par la privation de sport, de culture, de loisir, tension familiale accrue, projet d'orientation et d'avenir suspendu, remis en cause. Notre budget ne passera pas dans des opérations de com' à destination de la jeunesse. Il consacre d'abord un investissement de longue date et renouvelé dans des équipes solides, bien formées et multidisciplinaires au service des 0-25 ans.

Nous l'évoquions en début de Conseil municipal, nous faisons le choix de maintenir une ATSEM par classe, alors que ce n'est plus une évidence dans bien d'autres communes. Pendant le mandat précédent, nos réflexions, nos concertations sur les rythmes scolaires et la continuité éducative au cœur du bien-être des enfants nous ont conduits à recruter des coordonnateurs périscolaires détenteurs de diplômes professionnels embauchés sur des amplitudes horaires larges qui leur permettent de fonctionner en binôme avec les responsables d'accueil-restauration et même en trio avec les directeurs d'école. Ces coordonnateurs sont aussi l'armature de nos accueils de loisir.

Combien de villes de 30 000 habitants au profil similaire mettent à la disposition de leurs écoles trois éducateurs sportifs, trois agents de bibliothèque, trois infirmières municipales ?

Combien de villes de 30 000 habitants dont le programme de réussite éducative officiel couvre deux rues de son territoire font le choix de l'étendre à l'ensemble de la ville orchestré par deux éducatrices spécialisées et une coordinatrice des dispositifs d'accompagnement scolaire ?

Notre budget traduit notre volonté première de permettre réellement, l'égal accès de tous à l'éducation, à la culture, au sport, à une alimentation de qualité. Je pense évidemment à nos accueils petite enfance, qui sont ouverts y compris aux enfants dont les parents ne travaillent pas ou peu. Je pense à la tarification sociale bien sûr, au choix fait de maintenir les tarifs de la restauration collective à un niveau très bas, tout en accroissant la qualité des denrées. Le rapport entre le coût moyen d'un repas et le tarif moyen payé par les familles est à cet égard exemplaire. Je pense naturellement à la ludosphère qui rejoint les enfants et les adolescents là où ils sont pour leur proposer gratuitement des activités de qualité. Je pense au contrat municipal de loisir qui prend en charge une partie des coûts d'inscription à une activité extrascolaire ou au dispositif Escapado qui accompagne et finance le premier départ en vacances en autonomie des ados. Je pense aux moyens donnés à la Caisse des écoles pour financer les projets éducatifs, artistiques, culturels, citoyens des enseignants ou à leur évasion en classe découverte.

Difficile d'ailleurs, même avec les tableaux budgétaires présentés par Pierre Carel, d'évaluer exactement la part globale du budget de fonctionnement consacré aux 0-25 ans. Il y a bien sûr les lignes spécifiques enseignement, jeunesse, famille, restauration qui doivent représenter un tiers du

total, mais sur les budgets sport et culture notamment, une part essentielle est également consacrée à la jeunesse.

Il faut évidemment évoquer aussi les choix forts en matière d'investissement. Nous avons annoncé la semaine dernière aux représentants de la communauté éducative d'abord et de la commission municipale le choix d'une réhabilitation globale sur l'ensemble des écoles de l'espace Lods en commençant par le groupe scolaire Franklin Raspail. Une réhabilitation qui intégrera les travaux de mise aux normes, d'accessibilité, de confort acoustique, d'embellissement, d'amélioration des usages de performance énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air, conformément à notre double engagement Citergie et Ville amie des enfants. Le projet ne pèse pas encore très lourd, c'est une année de préfiguration, d'études techniques. Le niveau d'investissement sera néanmoins maintenu avec des travaux d'ampleur sur le groupe scolaire Buisson, notamment, à hauteur d'à peu près 600 000 €. Des travaux indispensables de confort d'été à Michelet maternelle, des fins d'opération ici ou là et le début d'un plan pluriannuel d'investissement sur notre cuisine centrale, indispensable à l'augmentation, encore, de la qualité de ce que nous servons.

Cet engagement fort repose aussi sur le partenariat et la concertation. J'ai évoqué la notion centrale dans notre projet de continuité, de cohérence éducative, il faut aussi évoquer le rôle du Conseil de l'éducation à l'origine du diagnostic sur les usages des écoles et dont l'actuel groupe de travail a inspiré les aménagements en cours de finition à Gadeau de Kerville. Je veux aussi évoquer le questionnaire envoyé à toutes les familles pour aider à la décision sur les accueils de loisir, ou encore le travail mené sous le pilotage d'Adeline Daniel avec le Conseil municipal d'enfant et le Conseil des jeunes.

Je veux terminer avec un projet emblématique, je parle du travail sur la reprise complète des cours d'école du groupe scolaire Rostand, dont nous finançons cette année les études préalables, toujours en lien avec Citergie et avec Ville amie des enfants. Les enjeux sont multiples : recréer de la nature en ville, travailler sur une cour inclusive et dégenrée, avec les enseignants, les parents d'élève, les enfants eux-mêmes, les animateurs. Bref, participation, inclusion, éducation, qualité de vie, égalité fille-garçon, c'est une perspective qui s'inscrit dans un projet de ville naturellement solidaire. Ce projet, nous le déployons avec des services hyper mobilisés, compétents, dont je veux saluer le travail exemplaire avec d'autant plus de chaleur que vos mots, Monsieur Vernier, ont été pour le moins blessants à leur rencontre.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Edwige Pannier a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PANNIER :

Merci Madame la Maire. Chers collègues, Sotteville aime la culture et Sotteville le prouve. C'est une affirmation que nous devons porter haut et fort. Dans des périodes calmes comme dans la période actuelle, particulière, dure, pénible pour le monde de la culture, le soutien de notre ville reste constant. Notre budget 2021 en est le témoin. Cette année encore nous soutiendrons la culture, nous poursuivrons nos projets de médiation culturelle, nous mènerons à bien des projets culturels. Cette année encore, nous enrichirons l'offre de notre bibliothèque municipale et des BCD dans les écoles.

Une nouvelle fois, la musique sera mise à l'honneur. Les Sottevillaises et les Sottevillais pourront retrouver, nous l'espérons tous, le chemin de l'école municipale agréée de musique et de danse, la route des associations dispensant des cours de musique, de théâtre, de danse. Ils pourront pousser les portes des équipements culturels qui font la richesse et l'attractivité de notre commune. Peu de villes de notre taille investissent autant pour la culture. C'est un choix politique fort que nous assumons. Parce que, comme le sport, la culture dépasse le simple cadre de ces actions. Un euro investi dans la culture, c'est aussi un investissement dans l'éducation, dans le bien-vivre ensemble, dans la solidarité. Cette année encore, notre ville s'engagera pour plus de 3,5 millions d'euros pour la culture. Une somme conséquente qui traduit notre volonté de maintenir notre soutien à Viva Cité où l'enveloppe consacrée aux cachets artistiques sera identique à une année normale, qui marque également notre engagement au Trianon Transatlantique et notamment au travers d'investissements pour l'amélioration de l'accueil du public et qui illustre notre volonté de maintenir un service public de la bibliothèque au plus près des attentes des Sottevillaises et des Sottevillais.

Plus que jamais, en cette période particulièrement complexe sur notre territoire comme dans la France entière, malgré l'impossibilité pour le Trianon, l'atelier 231 ou le FRAC de maintenir leurs activités normales, malgré l'impossibilité d'assurer l'ensemble de nos actions culturelles à la bibliothèque et à l'école de musique, nous devons faire bloc, poursuivre notre soutien aux artistes et aux compagnies en résidence, préparer l'après pour qu'une fois cette mauvaise passe franchie, nous puissions enfin retrouver une vie culturelle normale.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Christophe Delamare a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAMARE :

Merci Madame la Maire. Chers collègues, Sotteville est une ville sportive par nature, nous sommes le berceau des clubs sportifs ouvriers. Nous sommes riches de cette histoire, nous y faisons attention. Nous savons que c'est un travail au long cours, que par cette action sur le sport, nous agissons sur d'autres domaines. Investir dans le sport, c'est investir dans l'éducation, dans le bien-vivre ensemble, dans la sécurité, mais aussi dans la santé, c'est un tout. Le sport est une école comme une autre, un lieu d'apprentissage des règles de vie, un lieu où l'on s'amuse, un lieu de compétition mais aussi de coopération. En résumé, le sport est un socle important de nos vies.

À Sotteville-lès-Rouen, nous cultivons et nous accompagnons notre nature sportive au travers du soutien aux clubs sportifs bien sûr. Nous en avons une illustration dans ce budget avec plus de 2 millions d'euros consacrés au sport. Nous tenons notre rang dans la Métropole. Nous contribuons largement à la tenue d'événements sportifs internationaux. Rappelons que notre commune a le plaisir et l'honneur d'accueillir l'unique compétition sportive diffusée à l'international : le meeting d'athlétisme.

Mais le sport n'est pas qu'une affaire de compétition, nous le savons aussi. Si plus de 7 000 Sottevillaises et Sottevillais sont licenciés dans un club et si près de 3 000 autres sont des pratiquants occasionnels, tous ne rêvent pas de Jeux Olympiques. Tous ces pratiquants sont une

richesse, celles et ceux qui pratiquent dans l'un des 40 clubs de notre ville, celles et ceux qui utilisent l'un de nos 60 équipements sportifs.

Sans oublier les élèves de nos écoles qui bénéficient de l'accompagnement de nos éducateurs sportifs. Qu'ils soient venus au sport d'eux-mêmes ou bien qu'ils aient fréquenté l'une de nos actions en lien avec le sport (le Ludosport, Un été au stade, la Semaine du sport féminin et bien d'autres), notre objectif est de poursuivre cette infusion du sport dans le quotidien des Sottevillaises et Sottevillais.

Nous le faisons via les clubs sportifs que nous soutenons avec plus de 600 000 € dans ce budget, via des équipements que nous rénovons, comme le gymnase Buisson, via le matériel sportif que nous allons acquérir pour faire découvrir plusieurs disciplines aux élèves des écoles élémentaires. D'autres projets sont à construire pour que de plus en plus de Sottevillaises et de Sottevillais accèdent à la pratique sportive dans toutes ses formes afin de continuer à faire de notre ville un bel exemple de territoire engagé pour le sport.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Gérard Guillopé a demandé la parole, il a la parole.

M. GUILLOPÉ :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, nous avons la chance à Sotteville-lès-Rouen de posséder une offre commerciale particulièrement riche. Nous cultivons cette richesse et entretenons ce lien avec le monde économique. Ce budget le prouve une nouvelle fois et il ouvre de nouvelles perspectives.

Tout d'abord, celle d'accompagner l'installation de nouveaux commerces. Nous développons l'attractivité de notre ville avec succès. Nous sommes devenus la troisième ville du département. C'est un encouragement à poursuivre notre travail. C'est une opportunité pour les commerçants et artisans qui souhaitent s'installer. Nous avons développé au sein de nos services une plateforme pour valoriser toute l'offre de commerçants et d'artisans sur notre commune permettant aux Sottevillais de mesurer la qualité de cette offre sur notre territoire.

Celle ensuite d'animer la ville. De nombreuses manifestations en sont l'occasion, même si elles sont en sommeil actuellement du fait de la pandémie. Nous relancerons celles-ci dès que nous le pourrons pour retrouver ce lien, celui qui nous fait défaut, qui nous manque, mais que nous savons pouvoir faire repartir.

Celle enfin de pouvoir continuer le travail de relation avec les partenaires économiques de notre territoire, mission assumée par mes collègues, Laurent Fussien et Alexis Ragache, qui travaillent à renforcer l'attractivité de Sotteville-lès-Rouen aux yeux des entreprises.

Si Sotteville est vivante, et nous nous en réjouissons, cette vie, cette activité nous obligent à entretenir notre ville. Je veux saluer ici l'engagement de nos équipes de propreté de l'espace public comme des bâtiments municipaux, qui font un travail exemplaire. Là aussi, notre budget témoigne des efforts que nous produisons en la matière, des innovations que nous portons conjointement

avec la Métropole pour améliorer le service. Des actions concrètes sont à l'œuvre comme le développement d'une application pour améliorer le tri ou le recyclage des déchets. D'autres sont à venir, comme la meilleure couverture de l'espace public en poubelles ou la réflexion sur la réduction des déchets à la source lors des manifestations culturelles ou sportives.

Du chemin reste à faire, mais la dynamique positive est au rendez-vous. Il est donc essentiel que ce soir nous préparions les années à venir avec un budget solide et solidaire.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Laurent Fussien a demandé la parole, il a la parole.

M. FUSSIEN :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, je souhaite souligner la qualité, le sérieux et la fiabilité du travail des services et des élus. Les ratios sont bons, c'est à mettre au crédit de l'équipe qui nous a précédés.

J'aimerais également rappeler que si la matière budgétaire semble abstraite et complexe, le rapport de présentation du budget primitif —les documents annexés— donne une indication très précise, si l'on veut bien s'y pencher, sur les orientations et le projet ambitieux que nous portons et cela, malgré le contexte et les incertitudes qui lui sont attachées.

D'abord gérer l'urgence, faire face aux aléas et aux imprévus, tenir le cap des principes qui fondent notre action. Permettez-moi d'en rappeler au moins deux qui ont déjà été soulignés. Une considération pour tous les habitants de notre commune qui se manifeste par notre proximité, une écoute, et la recherche systématique de leur implication dans toutes les politiques que nous menons. Une authenticité et une probité dans notre engagement.

Ce projet met en lumière l'attention qui est la nôtre à répondre autant que possible aux attentes de nos concitoyens et préparer l'avenir au travers d'investissements productifs et durables, d'actions concourant à la qualité du vivre-ensemble, à l'épanouissement et l'émancipation du plus grand nombre.

Un projet qui témoigne enfin de l'attention que nous accordons aux personnes les plus vulnérables. L'avenir, nous le préparons en continuant à investir massivement dans l'éducation, le sport, la culture, la solidarité. Aucune autre commune de notre Métropole ou du Département n'y consacre autant de moyens humains et financiers à proportion de sa capacité contributive et autant d'énergie.

Répondre aux urgences du quotidien et réhabiliter le temps long par nos décisions, un mélange d'audace et d'esprit de responsabilité. Voilà ce que nous raconte ce budget primitif 2021.

Mme la Maire :

Merci. Alexis Ragache a demandé la parole, il a la parole.

M. RAGACHE :

Merci Madame la Maire. Cela a été rappelé, ce premier budget de la nouvelle mandature fait suite au débat d'orientations budgétaires que nous avons eu ensemble au mois de février mais il marque surtout la déclinaison du mandat municipal pour lequel les Sottevillais nous ont apporté leur confiance. Poursuivre la concrétisation de ce projet tout en faisant face à la crise sanitaire et tout en garantissant la bonne continuité du service public n'est pas simple. Il nous a fallu adapter nos pratiques et renforcer notre réactivité pour accompagner nos concitoyens et concitoyennes dans une période vécue difficilement par tous. Pour cela, il faut saluer l'engagement sans faille de l'ensemble des agents de notre collectivité. Je les salue d'autant plus qu'à l'instar de ma collègue Laurence Renou, dans les prises de parole de certains membres de l'opposition, j'ai ressenti un peu de remise en cause, voire du mépris à l'égard de nos collègues et de leurs missions.

Nous devons retenir les enseignements de cette pandémie, y compris lorsqu'il s'agit de reconstruire la ville durable sur elle-même. Nous avons déjà entamé un travail de dédensification des projets immobiliers sur notre commune, notamment en abaissant les hauteurs des constructions dans le PLUI et, quand cela a été possible, en substituant à un projet d'immeuble collectif des maisons individuelles pour une meilleure intégration dans le tissu urbain. Je veux juste rappeler que la création de nouveaux logements n'est pas une course à l'augmentation à tout prix de la population sottevillaise. Si nous ne construisons pas, nous perdons mécaniquement des habitants et nous privons les Sottevillais d'un parcours résidentiel de qualité. Par ailleurs, nos équipements comme nos services publics sont calibrés en fonction de ce nombre d'habitants, qui oscille aujourd'hui autour de 30 000, faisant de Sotteville-lès-Rouen la troisième ville du Département. Reconstruire la ville sur elle-même, en zone urbaine, c'est aussi prendre conscience que nous appartenons à un territoire plus vaste et que nous contribuons ainsi à lutter contre l'étalement urbain et à l'artificialisation préjudiciable des sols, notamment dans les zones périurbaines. C'est notre devoir que de regarder au-delà de nos frontières communales et de nous inscrire, avec la Métropole Rouen Normandie, dans une transition vers des territoires soutenables.

Pour en revenir à Sotteville, actuellement, le montant global de notre portage foncier correspond à peu de choses près à notre capacité d'investissement annuel. Cela signifie que dans notre stratégie foncière, nous intégrons pleinement la nature en ville tout en travaillant avec les bailleurs ou les promoteurs à des projets tenant compte de la configuration de la ville, des enjeux environnementaux. À ce titre, le coefficient de biotope que nous avons expérimenté sur le territoire est un outil intéressant, mais qui nécessitera sans doute d'être encore amélioré. Notre stratégie foncière doit aussi tenir compte de la demande des habitants de pouvoir bénéficier de logements agréables à vivre. Le tout avec la nécessité d'avoir un modèle économique viable.

Cette même stratégie foncière nous permet aussi de venir en soutien aux associations qui portent un projet d'intérêt collectif, voire d'intérêt général comme c'est le cas du 24 rue Hoche qui permettra d'installer plus confortablement le Secours populaire. Nous savons combien il le mérite au regard de l'action de ses bénévoles auprès de nos concitoyens notamment dans cette période de pandémie. C'est aussi l'occasion de créer une nouvelle résidence d'artistes au 10 rue de l'Industrie, et là aussi, nous savons combien la culture a besoin de notre soutien.

La stratégie foncière est un travail minutieux qui n'a rien à voir avec le Monopoly où l'on achète pour faire grossir son portefeuille. C'est d'abord penser la ville de demain et la penser avec tous. C'est dans cette logique que nous avons envisagé la création d'un cahier des charges citoyen

dans le cadre du futur aménagement de l'espace Marcel Lods et pour lequel nous reviendrons le plus tôt possible vers les habitants. Cette stratégie foncière qui nécessite une volonté politique mais aussi une grande technicité peut s'appuyer sur un service d'urbanisme de grande qualité qui a pleinement conscience des enjeux, et je tiens à l'en remercier.

C'est aussi en ce sens que nous travaillons avec les acteurs économiques du territoire. Avec Laurent Fussien, nous avons rencontré les représentants du Club des bords de Seine afin d'entamer des échanges réguliers autour du développement vertueux de la zone d'activité, mais aussi sur l'emploi ou le développement de l'économie sociale et solidaire. Hier, avec Ève Cognetta et Laurent Fussien, nous poursuivions nos échanges avec les chefs d'entreprise du parc Bertel avec la volonté partagée, notamment, de végétaliser le site, voire d'y installer potagers et arbres fruitiers. C'est l'occasion de créer un cadre de travail agréable pour les salariés mais plus généralement d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble des riverains.

L'espace public appartient à tous et nous devons sans cesse être vigilants à rendre notre ville toujours plus inclusive. C'est un travail quotidien, car, si mieux partager l'espace public nécessite parfois quelques aménagements en dur, cela fait également partie des missions quotidiennes de notre police municipale, qui bénéficiera bientôt du renfort de deux ASVP afin de leur permettre une présence sur le terrain accrue au contact de la population, de lutter plus efficacement contre les incivilités et de travailler en collaboration plus étroite avec la police nationale, car les questions de sécurité sont avant tout de la compétence régaliennne de l'État même si nous y sommes très attentifs. Sur ce dernier point, le déploiement de la vidéoprotection sur les places de Verdun et Calmette doit permettre de faciliter le travail des forces de l'ordre dans le cadre de leurs enquêtes et de mieux assurer la tranquillité publique en termes de prévention.

Permettez-moi de saluer une fois de plus la mobilisation constante de nos agents, que ce soit de la police municipale ou de l'ensemble des services au service des Sottevillais.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. C'est vrai que pour toute collectivité, le vote du budget est un temps fort, un moment politique, un moment où l'on peut échanger sur le sens. Le budget est un outil, un levier pour mettre en place une politique, mais cette politique a des objectifs et repose sur des valeurs. Le débat d'orientations budgétaires doit permettre à chacun de s'exprimer et d'envisager des perspectives. Nous avons poursuivi ce débat avec la commission des finances, accompagnés de nos collaborateurs qui sont les artisans de la mise en place du projet municipal que nous portons et donc de l'action municipale. Cette commission est ouverte à tous les conseillers. L'ensemble du Conseil municipal peut y participer. C'est un bon moment d'échange et je vous remercie d'y avoir pris votre part.

Les décisions que nous prenons peuvent être mises en œuvre grâce aux crédits votés à travers le vote du budget. La mise en œuvre de nos collaborateurs l'assure. Je voudrais déjà les en remercier parce que c'est un travail dense. Ils y mettent toute leur motivation et leur dynamisme. Dans une période comme celle-ci, la qualité des services publics est encore plus pertinente.

Le budget que nous soumettons à votre vote repose sur une gestion saine et équilibrée. Il fait place à l'écologie, à l'éducation, à la concertation. Ce budget accorde aussi une place à la culture et au sport, avec des projets ambitieux. Ceci, notamment au profit des publics les plus éloignés. Il fait encore place à l'intergénération. Il fait place à la sécurité. Il fait place à la prévention. Il fait place à la vie associative en maintenant les subventions de la Ville au profit des associations dans une période où beaucoup de communes ne le font pas. Il fait place à la solidarité. Il fait place à l'accompagnement des familles au moyen notamment de dispositifs ad hoc liés au Covid.

Ce budget fait place à l'avenir de notre ville. D'abord, en imaginant tous les aménagements en termes d'urbanisme, en imaginant la vitalité du commerce. Ce budget fait place à la parole dans la vie publique. C'est-à-dire qu'à travers ce budget, nous tenons les engagements que nous avons pris lors de la consultation électorale et municipale de l'an dernier. Il est vrai que Sotteville-lès-Rouen est devenue la troisième ville du département. Elle a aussi été classée dans le palmarès 2020 des villes où il fait bon vivre (<https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com>).

J'ai bien conscience que nous ne sommes pas parfaits, que nous pouvons toujours être perfectibles, que nous pouvons ne pas réussir un certain nombre de choses parce que des contraintes peuvent peser sur nous et parce que nous sommes faillibles. Mais globalement, nous sommes dans une dynamique, et ce budget va contribuer à renforcer cette dynamique. Si nous prenons un peu de recul géographique, on peut se dire qu'à Sotteville-lès-Rouen, nous nous inscrivons dans une vraie démarche de mixité sociale.

C'est l'une de nos marques de fabrique, nous en sommes heureux et fiers parce que nous voulons vivre ensemble et que le vivre ensemble n'est pas qu'un vocable.

Je voudrais remercier d'abord tous mes collègues élus. Il était nécessaire qu'ils prennent le temps d'expliquer ce que représente leur travail et leur mandat. Je voudrais également remercier tous mes collègues conseillers municipaux investis dans une belle équipe. Je voudrais remercier tous nos collaborateurs de tous les services parce qu'ils sont investis dans des conditions difficiles. Nos 650 collaborateurs, quels que soient leurs métiers, leurs fonctions, entrent dans une complémentarité qui permet que nous créions le meilleur cadre de vie possible pour nos concitoyens sottevillais tout en préparant encore l'avenir.

C'est avec ce budget que nous pouvons atteindre ces objectifs que je viens de rappeler et que nous nous sommes fixés. Nous avons envie de continuer cette belle lancée solidaire et vivante pour Sotteville-lès-Rouen, la commune qui est si chère à nos cœurs. Avec ce budget, nous sommes en cohérence avec ce sur quoi nous nous sommes engagés, avec nos valeurs de politique de la ville et de fraternité.

Je vous remercie pour votre écoute.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Inventons Sotteville, c'est vous)

Qui vote « contre » ? (le groupe Ensemble pour Sotteville, le groupe Rassemblement pour Sotteville)

Qui vote « pour » ? (le groupe Rassemblée Sotteville avance)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 7 votes contre et 1 abstention, en décide ainsi.

La délibération n° 14 est adoptée à la majorité.

2021/15

Objet : Subventions aux associations –
Délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 – Comité d'Action et de Promotion Sociales

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la convention cadre du 3 avril 2018 conclue entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, la Métropole Rouen Normandie et le Comité d'Action et de Promotion Sociales,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Comité d'Action et de Promotion Sociales, qui répond à ces critères, une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Mathilde Lesage.

Mme LESAGE :

Merci. Dans la période actuelle, le lien social est particulièrement important. Il l'est d'autant plus pour la jeunesse. Nous avons beaucoup entendu parler des conséquences du confinement pour les personnes âgées et isolées. À Sotteville-lès-Rouen, nous les avons accompagnées via notre service des solidarités. Mais il y a aussi une jeunesse qui souffre, une jeunesse qui a besoin de repères, d'activités, qui a envie de faire des choses et qui peut se mobiliser pour s'en sortir. Nous les accompagnons dans nos Maisons citoyennes, à la bibliothèque, dans nos services, notamment avec les conseillers emploi. Mais nous devons aussi travailler hors les murs. C'est le rôle du Comité de promotion et d'action sociale, le CAPS.

Celui-ci est intervenu pendant le confinement pour rester en lien avec les jeunes, pour les accompagner dans leurs démarches administratives, pour les mobiliser dans l'accomplissement de travaux au service de la collectivité. Au total, plus d'une soixantaine de jeunes sont suivis sur notre territoire. Avec de belles réussites, fruit du travail des éducateurs. Comme ces jeunes sans domicile fixe qui ont pu trouver une solution d'hébergement, puis retrouver un emploi. Ce travail est également mené pendant le temps scolaire dans les collèges Émile Zola et Jean Zay avec le service jeunesse pendant l'opération « City vacances » où le CAPS est intervenu pour évoquer les questions de laïcité. L'intervention du CAPS se voit également dans les questions d'égalité. Ma collègue Adeline Pollet l'a évoqué lors de la présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes. Si l'essentiel des actions a lieu sur le quartier Buisson, l'action du CAPS se voit sur l'ensemble du territoire de notre ville.

L'année 2021 verra l'émergence de nouveaux projets, des projets innovants comme sait le faire le CAPS, qui s'adaptent aux situations et qui répondent aux besoins des jeunes. Nous poursuivrons ce travail partenarial réel et constructif au service des jeunes sottevillaises et sottevilais. C'est le sens de cette convention que nous vous proposons d'adopter.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le groupe Inventions Sotteville, c'est vous)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une abstention, attribue au Comité d'Action et de Promotion Sociale une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2021

La délibération n° 15 est adoptée à la majorité.

2021/16

Objet : Subventions aux associations – Délibération distinct du vote du Budget Exercice 2021 - Guidoline

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n°2019-46 du 13 juin 2019 autorisant Madame la Maire à signer une convention avec l'association Guidoline, ladite convention prévoyant le versement d'une subvention totale de 93 000€ répartie de la façon suivante :

- 17 000€ en 2019
- 32 500€ en 2020
- 29 500€ en 2021
- 14 000€ en 2022

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à Guidoline, qui répond à ces critères, une subvention de 29 500 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Élise Ridel.

Mme RIDEL :

L'association Guidoline, après avoir débuté son activité d'autoréparation de vélo à Rouen a ouvert un deuxième lieu à Sotteville-lès-Rouen, en novembre 2019. Malgré le fonctionnement compliqué dû aux différents confinements et à l'adaptation au protocole sanitaire, 115 personnes ont adhéré en 2020 et ont ainsi pu réparer leur vélo à l'atelier. De plus, l'association a organisé, de concert avec la Mairie, deux ateliers mobiles, sur la place de l'Hôtel de Ville en mai et juin et un en septembre, place Voltaire, afin de faire connaître ses activités à davantage de personnes afin qu'elles puissent en bénéficier. L'atelier est ouvert depuis le mois de janvier 2021 un après-midi de plus afin de permettre à plus de gens de devenir « vélonomes », c'est-à-dire autonomes avec leur vélo. L'association s'occupe également de remettre à niveau des vélos et ils ont pu en fournir au service Jeunesse afin que les jeunes sottevillais puissent les utiliser lors des animations estivales. Les utilisateurs n'étant pas uniquement sottevillais, le président de la Métropole rouennaise s'est également engagé à financer l'association suite à la demande de la Ville.

Nous soumettons donc au vote la demande de subvention de 29 500 €, afin de permettre à Guidoline de continuer à accompagner les Sottevillais dans leur volonté de pratiquer une mobilité douce.

Mme la Maire :

Merci. Sur cette délibération, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Je précise tout d'abord qu'en ce qui concerne le budget général, c'est sur la philosophie générale du budget que nous votons. Ensuite, on choisit de voter les subventions délibération par délibération. Nous voterons favorablement à cette subvention-là, car compte tenu de l'état des pistes cyclables il nous semble indispensable de pouvoir réparer les vélos.

Mme la Maire :

Pour voter une subvention, il vaut mieux qu'une majorité ait voté le budget général avant.

Je trouve très important ce sujet, car comme l'a bien expliqué Élise Ridet, La question n'est pas seulement de fabriquer des équipements pour développer la pratique de la bicyclette. Avoir un partenaire qui travaille sur le fonctionnement et l'accompagnement, y compris avec un atelier d'autoréparation, c'est indispensable. C'est un ensemble qui va permettre les mobilités douces, ce n'est pas juste une action ou un équipement. Guidoline existait sur la rive nord de Rouen, mais pas sur la rive sud. Or, nous avons besoin de proximité. Sotteville-lès-Rouen s'est donc proposé comme ville accueillante, mais Sotteville-lès-Rouen le souhaite pour l'ensemble des usagers. Le partenariat est donc forcément à développer aussi à l'échelle métropolitaine afin de renforcer cette dynamique. Dans toutes les villes où la pratique du vélo a pris un plus grand essor, il y a des associations support. C'est évidemment notre rôle que de les aider. Cela a du sens et cela renforcera la volonté que nous avons tous de développer l'usage de la bicyclette.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à Guidoline une subvention de 29 500 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 – Amicale du Personnel des Services municipaux

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Amicale du Personnel des Services municipaux ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Amicale du Personnel des Services municipaux, qui répond à ces critères, une subvention de 32 325 € au titre de l'année 2020.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Merci Madame la Maire. Il vous est proposé par cette délibération d'attribuer une subvention de 32 325 € à l'Amicale du personnel des services municipaux. Je tiens à en profiter pour remercier tous les collègues bénévoles qui animent cette association dont l'action est particulièrement précieuse aujourd'hui pour apporter un peu de lien et d'amitié dans une période difficile pour tous nos collègues qui supportent les aléas des chantiers et de la crise avec un professionnalisme remarquable. Merci à eux.

Mme la Maire :

Merci, Pierre Carel. C'est tout à fait judicieux de l'avoir souligné.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à l'Amicale du Personnel des Services municipaux une subvention de 32 325 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions aux associations –
 délibération distincte du vote du Budget
 Exercice 2021 - Stade Sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues, qui répond à ces critères, une subvention de 163 300 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Stéphane Ferrand.

M. FERRAND :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, vous connaissez toutes et tous l'importance du sport à Sotteville-lès-Rouen. Notre ville possède le label « ville active et sportive » deux lauriers depuis 2018. Nous venons de renouveler notre candidature pour la période 2021-2024. Cette force du sport à Sotteville-lès-Rouen, nous la devons à nos clubs et parmi eux figurent les historiques. C'est le cas du Stade sottevillais cheminot club toutes sections confondues. Ce pilier du sport mérite un soutien important. C'est le sens de la délibération que nous vous proposons de voter ce soir.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) Je crois que les valeurs et la pertinence du sport ont déjà été partagées au cours de ce Conseil municipal, mais c'est bien d'y revenir.

Qui ne prend pas part au vote ? (M. Delamare)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, attribue au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues une subvention de 163 300,00 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

2021/19

Objet : Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 - Stade Sottevillais 76

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Stade Sottevillais 76 ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Stade Sottevillais 76, qui répond à ces critères, une subvention de 89 400 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Christophe Delamare.

M. DELAMARE :

Il s'agit d'accompagner l'un des meilleurs clubs français en athlétisme. Ce partenariat englobe l'aspect compétition. Pour ce sport, cela commence au niveau départemental et cela va jusqu'à un niveau international maximum avec quelques sélectionnés olympiques à chaque olympiade. Ce partenariat regroupe aussi l'apprentissage de la discipline pour tous les publics, le développement de l'accès libre, le suivi médical des jeunes, la structuration du club, l'aspect formation, l'animation périscolaire, etc. Pour rendre possible ce partenariat, il est donc proposé d'attribuer au Stade sottevillais 76 une somme de 84 400 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue au Stade Sottevillais 76 une subvention de 89 400 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

2021/20

Objet : Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 – La Sottevillaise

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à La Sottevillaise ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à La Sottevillaise, qui répond à ces critères, une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Christophe Delamare.

M. DELAMARE :

Toujours dans le haut niveau, l'un des meilleurs clubs français avec 1 200 licenciés. Donc nous sommes dans le même cas de partenariat avec le même cahier des charges, avec les mêmes exigences, avec le même suivi. C'est pour cela qu'il est proposé d'attribuer à la Sottevillaise une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2021.

Merci.

Mme la Maire :

Bien. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à La Sottevillaise une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

2021/21

Objet : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 - Association Atelier 231

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération 2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Atelier 231 ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Atelier 231, qui répond à ces critères, une subvention de 318 775 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci Madame la Maire. Si vous le permettez, je vais présenter conjointement les quatre délibérations portant sur les associations culturelles. Comme vous le savez, les subventions aux associations supérieures à 23 000 € doivent faire l'objet d'un vote distinct du budget primitif. C'est pourquoi les délibérations 21 à 24 sont soumises à votre agrément. Par ailleurs, il convient de vous préciser que les associations qui figurent dans ces quatre délibérations font l'objet chacune d'un contrat d'objectif précisant l'engagement et les conditions d'utilisation de la subvention. Elles sont donc suivies tout au long de l'année et leur travail au service des Sottevillaises et des Sottevillais est évalué en continu.

Merci.

Mme la Maire :

Sur ces quatre délibérations, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Mme Pane)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, attribue à l'Association Atelier 231 une subvention de 318 775 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

2021/22

Objet : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget Exercice 2021 - Association Gestion Trianon Transatlantique

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n°2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Gestion Trianon Transatlantique ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Gestion Trianon Transatlantique, qui répond à ces critères, une subvention de 472 880 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

Qui ne prend pas part au vote ? (Mme Pane)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, attribue à l'Association Gestion Trianon Transatlantique une subvention de 472 880€ au titre de l'année 2021.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

2021/23

Objet :

Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 – Association Maison Pour Tous

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n° 2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Maison Pour Tous ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds

soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Maison Pour Tous, qui répond à ces critères, une subvention de 241 760 € au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

Qui ne prend pas part au vote ? (Mme Pane)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, attribue à l'Association Maison Pour Tous une subvention de 241 760 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

2021/24

Objet : Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2021 – Association Les Plastiqueurs

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n°2020/110 du 10 décembre 2020, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Les Plastiqueurs ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Les Plastiqueurs, qui répond à ces critères, une subvention de 41 000€ au titre de l'année 2021.

Mme la Maire :

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à l'Association Les Plastiqueurs une subvention de 41 000 € au titre de l'année 2021.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

2021/25

Objet : Convention d'objectifs avec le
Comité de Promotion des Marchés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à la simplification et de la modernisation des procédures comptables et budgétaires instituées par la réforme de la M14, mise en place au 1^{er} janvier 2006 clarifiant les règles d'attribution des subventions;

Considérant :

- Que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006 ;

- l'intérêt des actions menées par le Comité de Promotion des Marchés pour promouvoir et valoriser le commerce de proximité et l'image de la Ville,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer au comité de promotion des marchés, qui répond à ces critères, une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2021.

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention qui lie la Ville à l'association.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La commune de Sotteville-lès-Rouen, sise Hôtel de ville, BP 19 - 76301 Sotteville-lès-Rouen, représentée par la Maire, Luce PANE, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021.

Ci-après dénommée « La Ville »

ET

L'association du Comité de Promotion des Marchés de Sotteville-lès-Rouen, 2 rue Georges Petit - 76300 Sotteville-lès-Rouen, représentée par son Président, Jean Pierre CAPELLE.

Ci-après dénommée « Le Comité de Promotion des Marchés »

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention définit les objectifs fixés par la Ville de Sotteville-lès-Rouen et le Comité de Promotion des Marchés.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

La politique de promotion et d'animation des marchés développée à Sotteville-lès-Rouen, est mise en œuvre conjointement par la Ville et le Comité de Promotion des Marchés.

Ensemble, ils contribuent à :

- le développement et la promotion des marchés,
- l'animation des marchés et de la ville,
- la qualité de vie des habitants,
- l'équité des rapports entre marchands,
- la valorisation de l'image de la ville.

Le partenariat entre la Ville et le Comité de Promotion des Marchés implique l'adhésion à ces objectifs.

Chaque début d'année, un calendrier des manifestations sera établi conjointement par le Comité de Promotion des Marchés et la Ville.

Chaque manifestation sera réalisée grâce à un partenariat entre les deux parties.

ARTICLE 3 - DUREE

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2022.

ARTICLE 4 - COMPTABILITE

Le Comité de Promotion des Marchés s'engage à fournir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante à la Ville de Sotteville-lès-Rouen le bilan certifié conforme du dernier exercice connu. Elle produira en outre, les documents comptables et statistiques qui lui seront demandés.

ARTICLE 5 - BILAN ET EVALUATION

Une réunion de bilan et de synthèse quant à la réalisation des objectifs, réunissant les deux parties, sera organisée chaque année.

ARTICLE 6 - OBLIGATION DE LA VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

En contrepartie de ce qui précède, la Ville s'engage sur les points suivants :

6.1 Subventions

La Ville de Sotteville-lès-Rouen s'engage au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la condition expresse que toutes les obligations définies à l'article 2 (obligations du Comité de Promotion des Marchés) de la présente convention soient remplies.

Le montant a été défini à l'occasion du vote du budget 2021 de la collectivité.

Le montant est versé aux échéances suivantes :

- 50% du montant après le vote du budget de la commune,
- Le solde à compter du 1^{er} septembre de l'année.

6.2 Prestations fournies par la Ville de Sotteville-lès-Rouen

Toute demande faite à la Ville de prêts de matériel et/ou d'aide en matière de logistique, devra être formulée par écrit à Madame La Maire au minimum 15 jours avant le début de l'opération.

ARTICLE 7 - L'IMAGE DE LA VILLE

La Ville et le Comité de Promotion des Marchés contribuent par leur action commune, à la valorisation de l'image de la Ville.

A cette fin, le Comité de promotion des Marchés veillera à ce que le logo de la Ville de Sotteville-lès-Rouen soit apposé sur l'ensemble des documents de communication, et sur tout le matériel destiné à la promotion, au développement et à l'animation des marchés.

Les documents seront soumis au préalable, pour avis, à la Direction de la Communication de la Mairie.

ARTICLE 8 - COOPERATION

Afin de veiller au respect des termes de la convention, et de garantir une bonne évolution, la Ville et le Comité de Promotion des Marchés se réuniront en séance ordinaire au minimum une fois par semestre, ou toutes les fois que cela s'avèrera nécessaire, sur convocation avec ordre du jour adressée au moins huit jours avant la date. Ils pourront entendre toute personne dont l'audition paraîtra souhaitable.

ARTICLE 9 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée en cas de rupture des obligations contractuelles ou en cas de force majeure empêchant son exécution.

ARTICLE 10 - CONTROLE

La Ville se réserve le droit de procéder, ou de faire procéder, à tout contrôle qu'elle jugerait utile sur la conformité des opérations conduites en regard du projet retenu, tel que détaillé dans la présente convention et sur l'emploi des financements qu'elle accorde, pendant ou après la réalisation des actions.

ARTICLE 11 - REGLEMENT AMIABLE ET RESPONSABILITE

Pour tout litige résultant de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation du présent accord, les parties conviennent d'y mettre fin par règlement amiable.

Si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation du présent accord par règlement amiable, elles conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux matériellement et territorialement compétents.

Fait à Sotteville-lès-Rouen en deux exemplaires, le

Le Président,

La Maire,

Jean-Pierre CAPELLE

Luce PANE

Mme la Maire :

La parole est à Gérard Guillopé.

M. GUILLOPÉ :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, Sotteville-lès-Rouen peut s'enorgueillir de posséder le premier marché de la Métropole, en nombre de commerçants installés mais aussi en termes d'animation et de contribution à l'image de notre ville. C'est un élément d'attractivité qui profite à l'ensemble de nos commerces —y compris les commerces sédentaires, qui animent la place de l'Hôtel de Ville deux fois par semaine et les place de Verdun et Voltaire une fois par semaine.

La convention qui vous est proposée aujourd'hui vise à mettre en œuvre conjointement des actions pour développer et promouvoir notre marché, animer et valoriser l'image de la ville tout en veillant à un bon équilibre et à une qualité des commerçants. Autant d'actions qui portent leurs fruits. Et si le titre de « plus beau marché de France » a échu en 2020 à Dieppe, nous ne désespérons pas de le ravir dans les prochaines années.

Il vous est proposé d'attribuer au Comité de promotion des marchés pour l'année 2021 une subvention de 25 000 € et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention qui lie la Ville à cette association.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Merci. Si tout le monde reconnaît la qualité du marché, en revanche, nous ne voyons pas trop ce que fait le Comité de promotion des marchés. Or, 25 000 €, c'est tout de même une somme. Trouvant cette somme très élevée, nous préférons nous abstenir sur cette délibération. Nous essayerons d'avoir davantage d'informations sur ce que fait exactement l'association. Nous ne voulons pas voter 25 000 € dans ces conditions.

Mme la Maire :

On aurait pu un peu le parier, remarquez. C'est sûr que quand on est impliqué dans la vie sottevillaise on voit ce que fait le Comité de promotion des marchés. Tout à l'heure, je vous disais qu'il ne suffisait pas de mettre des pistes cyclables et de mettre des vélos à disposition, il faut un accompagnement, il faut une dynamique, il faut une forme d'entraînement, il faut des animations. Les marchés, c'est beaucoup de choses.

Beaucoup de villes ont renoncé à la gestion directe de leurs marchés, elles ne les ont plus en régie. Or, à chaque fois que cela s'est produit, les marchés ont périclité. Ceci, pour des raisons liées à l'histoire même de ce type de commerce. Pour les prestataires gérant les marchés, cela constitue une rentabilité à court terme et cela n'est plus une exigence de qualité au service du public. Par exemple, ils s'affranchiront des largeurs à respecter entre les étals, de la diversité des produits. Il faut donc organiser à partir d'un règlement et à partir des acteurs. Nous avons besoin à la fois d'un syndicat des commerçants à l'échelle départementale, mais nous avons aussi besoin des acteurs locaux qui sont indispensables pour réguler. L'application du règlement est bien sûr de la responsabilité de la Ville, mais cela ne peut pas se faire seulement de manière autoritariste. Cela

doit se faire en compréhension, dans un dialogue. Nous avons donc besoin d'avoir des interlocuteurs. Et puis nous venons de vivre quelque chose d'extraordinaire. Je sais que vous n'aimez pas la place. Vous êtes minoritaires à Sotteville-lès-Rouen à ne pas l'aimer, mais elle existe. Il a fallu déménager le marché à plusieurs reprises. Heureusement que nous avons des interlocuteurs pour vivre ces séquences compliquées. Elles étaient compliquées pour les usagers, pour les commerçants, mais aussi pour la Ville. Or, je vous assure que réguler un marché est complexe et que certains membres du Comité de promotion des marchés n'ont pas dormi huit heures par nuit pendant cette période compliquée !

Il y a d'autres aspects fondamentaux à prendre en compte. Dès lors que l'on garde en régie les marchés, on les finance à travers le personnel municipal, les adductions d'eau, la collecte des déchets, l'arrivée de l'électricité, des installations conformes. Tout cela est le cadre technique. Mais qu'est-ce qui est le plus important ? C'est la vraie vie que l'on invente au cœur du marché.

Or, la vraie vie repose sur des animations. Si vous aviez un peu de recul en connaissance de la vie sottevillaise, vous sauriez que certains marchés de quartier ont disparu, comme dans plein d'autres villes. Ainsi, il y a longtemps, il y avait un marché place Pierre et Marie Curie. Il y a eu des marchés beaucoup plus conséquents mais nous avons changé de mode de vie et il est logique qu'il y ait une diminution des marchés en France. Nous ne reviendrons pas en arrière sur des modes de consommation, quoique. En tout cas, il ne faut pas davantage laisser se produire cette hémorragie en laissant se fermer les commerces de proximité. En matière de commerces de bouche, à Sotteville-lès-Rouen, nous remplissons cette mission. Si vous aviez connu Sotteville il y a une dizaine d'années, vous vous seriez dit que le marché de la place de Verdun n'avait pas de chances de perdurer. Or, pour faire revivre un marché, l'animation a beaucoup d'importance. Ainsi, le Comité de promotion des marchés a créé le marché nocturne du mois de septembre mais aussi de nombreuses animations tout au long de l'année comme le Salon du Livre ou les marchés de Noël. Cela a le mérite de faire participer l'ensemble des commerçants.

Pendant les annonces du gouvernement durant le présent Conseil municipal, j'ai déjà été sollicitée par des commerçants du marché qui me demandent comment ils vont pouvoir faire alors qu'ils ont des produits qu'ils risquent de devoir jeter. Pensez-vous que l'on peut travailler tout seul sur ces dimensions-là ? Moi, je ne crois pas. Au-delà de cette méconnaissance, c'est aussi le fait que la question du commerce de proximité est compliquée en soi. Une commune peut décider de garder un marché en régie mais elle n'a pas de pouvoir sur le commerce et tant mieux peut-être. En revanche, on a besoin d'acteurs et de partenaires.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (le Groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 6 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 25 est adoptée à la majorité.

2021/26

Objet : Remboursement aux usagers abonnés des prestations annulées en raison de l'épidémie de covid-19

Vu la loi organique n° 2020-365 du 30 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-326 du 25 mars 2020 relative à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics

Considérant que l'épidémie de covid-19 a entraîné l'annulation de plusieurs cours à la piscine durant le second semestre 2020 ainsi que depuis le début de l'année 2021.

Considérant qu'il convient de rembourser les usagers au prorata des séances ayant été annulées ;

Considérant que ce montant est estimé à ce jour à 28000€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de ces prestations et de prévoir les crédits budgétaires afférents,

Mme la Maire :

La parole est à Laurent Cassard.

M. CASSARD :

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, la pandémie a impacté nos services municipaux. D'ailleurs le budget que nous avons adopté a mis en lumière un certain nombre de pertes de recettes liées à cette pandémie. Des services municipaux n'ont pas pu assurer leurs services, c'est le cas de la piscine par exemple. À cette perte de recettes, il faut ajouter un deuxième effet, le remboursement des prestations annulées. C'est précisément le sens de cette délibération que nous vous proposons et qui autorise à rembourser les usagers de ces prestations et de prévoir les crédits budgétaires afférents.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Merci. Vous évoquez la piscine, mais il y a d'autres services, comme l'école de musique où il y a le même genre de situation. J'aimerais donc savoir si le même genre de délibération est prévu pour ces autres services.

Mme la Maire :

Oui, c'est prévu, avec des modalités adaptées à chaque équipement.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

2021/27

Objet : Rapport sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2019

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi « Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement, et l'article L2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie a élaboré son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics communautaires d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019 et l'a transmis à la ville,

Considérant que ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 10 mars 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance,

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu communication du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2019

2021/28

Objet : Rapport sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2019

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie a adressé à la Ville de Sotteville-lès-Rouen son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics communautaires d'enlèvement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019,

Considérant que ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 10 mars 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance,

Mme la Maire :

La parole est à Jean-François Timmerman.

M. TIMMERMAN :

Merci Madame la Maire. Chers collègues, mon intervention concernera les deux délibérations 27 et 28 sur l'eau et sur les déchets. La Métropole Rouen Normandie gère les services publics de l'eau et des déchets ménagers, deux services du quotidien pour les Sottevillaises et les Sottevillais. Les rapports que vous avez sous les yeux vous ont été présentés en commission consultative des services publics locaux, le 10 mars dernier. Je vous indique ci-après quelques éléments à retenir pour notre territoire.

Sur notre territoire, le prix de l'eau potable demeure inférieur à la moyenne nationale. Pour Sotteville-lès-Rouen, ce prix est de 3,69 €/m³ contre 4,83 €/m³ à Dieppe, 6,43 €/m³ à Fécamp et 7,31 €/m³ à Tôtes.

La qualité de service se mesure notamment grâce aux analyses faites sur l'eau. Rappelons ici que l'eau potable est davantage contrôlée que l'eau en bouteille. Cette qualité se mesure aussi dans le suivi du réseau. Les services de l'eau sont ainsi intervenus à 1 915 reprises en 2019 pour réparer des fuites. Depuis la reprise en régie de l'eau, la Métropole veille à une bonne adéquation des tarifs et à simplifier la facture pour les usagers. Concernant les déchets, notre commune bénéficie d'un ramassage hebdomadaire, avec une qualité de service toujours au rendez-vous. Rappelons l'engagement des ripeurs, en première ligne durant le confinement pour assurer la continuité du service public de ramassage des déchets.

La production des déchets est malheureusement toujours élevée sur notre territoire. Toutefois, des actions de prévention de la production de déchets sont mises en place. Cette sobriété se décline dans cinq orientations stratégiques : réduire les déchets verts, encourager la gestion des biodéchets, limiter le gaspillage alimentaire, réduire les déchets des professionnels et réduire les déchets du BTP. Ces actions se déclinent très concrètement pour les Sottevillais. Pour ceux qui ont la main verte, la Métropole anime un club de jardiniers visant à pérenniser les bonnes pratiques. 171 nouveaux jardiniers ont adhéré en 2019 pour un effectif total de près de 1 300 jardiniers sur le territoire de la Métropole. Des jardiniers engagés qui n'utilisent aucun produit phytosanitaire, qui mettent en place des pratiques comme le compostage et le paillage des surfaces. Pour les manifestations municipales, nos manifestations sont labellisée « COP 21 », à commencer par notre rendez-vous consacré au développement durable Terra Cité que nous prévoyons cette année le 17 avril prochain.

Le travail autour du réemploi et de la réutilisation est le sens de l'intervention de la Ressourcerie Résistes et du Café Couture sur notre territoire. Beaucoup de choses restent à faire pour réduire la production de déchets, production malheureusement en hausse, qui est aussi le fruit du suremballage, qui est également liée à la politique d'ouverture des déchetteries, notamment de récupération de certains matériaux. Cette augmentation est donc aussi l'illustration que ce service est essentiel. En augmentant sa charge, il diminue également les dépôts sauvages.

Voici en résumé, mes chers collègues, le fruit du travail des services métropolitains essentiels que nous saluons ce soir et auquel nous unissons nos efforts.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, cher collègue. Est-ce que des collègues souhaitent s'exprimer sur ces rapports qui ont également été bien présentés en commission des services publics ? Je remercie nos services qui nous ont aidés dans la synthèse parce que ces rapports de la Métropole sont conséquents et qu'ils sont maintenant consultables par tout un chacun. Nous n'avons pas à voter sur ces deux rapports.

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2019.

2021/29

Objet : Cession du bien sis 14 Rue Ledru Rollin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 3211-14 et suivants,

Vu l'Avis du Domaine émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DRFIP le 23 janvier 2020,

Considérant que :

- La propriété sise 14 rue Ledru Rollin cadastrée section AI n° 446 d'une superficie de 558 m² a été acquise par l'Etablissement Public Foncier de Normandie en décembre 2016. Cette acquisition s'inscrivait dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière dont le périmètre est aujourd'hui rationalisé.

- Le terrain cadastré AI 542 issu de la division de la parcelle du 14 rue Ledru Rollin cadastrée AI 446 a été directement cédé à Logiseine le 21 décembre 2017.

- *La parcelle AI 541, reliquat de cette division, est composée d'une habitation et d'une véranda.*

- *Un particulier s'est porté acquéreur pour la véranda.*

- *Le Pôle d'évaluation domaniale estime la valeur vénale du bien à 90 000 € avec la véranda en se basant sur la comparaison avec des ventes de maisons dans le secteur.*

- *La Ville a sollicité la Société AGORA STORE pour la cession de l'habitation aux enchères.*

Il est proposé au Conseil Municipal

- De se prononcer pour la cession de l'habitation, partie de la parcelle cadastrée AI 541, pour un montant de 80 762 € net vendeur, offre reçue Mme Lecat et M Khaldi. Les frais inhérents à la vente (frais de notaire, frais Agorastore...) seront à la charge de l'acquéreur,

- Si toutefois les acquéreurs entendaient renoncer à l'acquisition ou ne signeraient pas de compromis ou l'acte d'acquisition dans les trois mois suivants la validation par le Pole d'Evaluation Domaniale, de se prononcer pour la cession au profit de l'enchérisseur suivant dans le classement présenté dans la note explicative de la présente délibération,

- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, EPONVILLE-LELEU et LELIEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- D'autoriser Madame la Maire à signer ledit acte.

Mme la Maire :

La parole est à Alexis Ragache

M. RAGACHE :

Merci Madame la Maire. J'avais déjà évoqué ce bien lors de notre précédent Conseil municipal dans le cadre de la délibération présentant le bilan des cessions et acquisitions. Ce bien, issu de la division d'une parcelle dont une part est dévolue à un projet porté par Logiseine, a été mis aux enchères sur le site Agora Store. 47 enchères plus tard, un certain nombre de dossiers ont été sélectionnés et il en ressort une offre qui a particulièrement attiré notre attention pour un montant de 80 762 €. Je ne vous cache pas que nous avons été agréablement surpris par le nombre de personnes qui se sont présentées pour visiter ce bien et pour enchérir, sachant qu'il nécessite d'importants travaux. Il vous est donc demandé d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de vente.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Institution du permis de démolir

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L. 421-3, R. 421-26 et R. 421-27,

Vu la réforme des autorisations d'urbanisme issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 et du décret n°2007-18 du 5 janvier 2007,

Considérant qu'avant la réforme des autorisations d'urbanisme l'ensemble du territoire communal était soumis à permis de démolir,

Considérant que le permis de démolir est un outil permettant de protéger le patrimoine bâti et le suivi de l'évolution du cadre bâti,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de soumettre à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune de Sotteville-lès-Rouen.

Mme la Maire :

La parole est à Alexis Ragache.

M. RAGACHE :

Merci. Il s'agit dans cette délibération de sécuriser juridiquement une pratique. Aujourd'hui, au regard de la législation, le permis de démolir n'est requis que dans les abords des monuments historiques ou pour les constructions identifiées comme patrimoine d'intérêt local dans le PLU. Nous vous proposons, au-delà de ce cadre prévu par la loi, de généraliser cette autorisation à la fois pour se doter d'un outil nous permettant de suivre l'évolution du cadre bâti sur la ville et d'éviter la démolition de biens qui ne sont pas identifiés comme patrimoine remarquable. Par ailleurs, le permis de démolir obligatoire impose l'affichage sur le terrain dès obtention de l'autorisation. Ainsi, les riverains informés des travaux à venir pourront-ils, s'ils estiment que la démolition porte atteinte au patrimoine de la commune ou du quartier faire un recours contre la décision de l'administration. Cela associe notre vigilance sur le devenir de la ville à celle des habitants.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
Qui s'abstient ? (Personne)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Tous)
Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

2021/31

Objet : Convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La nécessité pour la Ville de protéger ses populations
- L'opportunité pour la Ville de compléter son dispositif d'alerte aux populations par l'envoi de SMS

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS avec la Métropole Rouen Normandie.

Mme la Maire :

La parole est à Laurent Fussien.

M. FUSSIEN :

Madame la Maire, notre Métropole a connu le 26 septembre 2019 un incident majeur. Il a mis en lumière la limite des moyens existants d'alerte des populations. L'information, ce jour-là, n'a pas été à la hauteur de la gravité de la situation. Il est pourtant essentiel que les populations reçoivent en temps réel les informations sur les événements, leur gravité et les consignes à respecter. Si l'État a annoncé le déploiement du Cell Broadcast pour le second semestre 2021, il y a lieu de penser que cela ne sera pas effectif avant 2022. Il faut agir dès maintenant pour notre territoire. C'est le sens du système d'alerte de la population par SMS, mis à disposition des communes par la Métropole. Nous vous proposons de nous y inscrire formellement en signant la convention que vous avez sous les yeux. Ce système gratuit et sur inscription permettra aux habitants de notre commune de bénéficier en temps réel, en cas d'événement nécessitant une mise en sécurité, d'une information claire et transparente. Quelques exemples de ces situations potentielles qui pourront déclencher une alerte : un accident industriel, un attentat, une vigilance rouge météorologique, un épisode de pollution atmosphérique, une situation sanitaire exceptionnelle, etc.

C'est donc une réelle avancée pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens que nous vous proposons d'approuver ce soir en autorisant Madame la Maire à signer la convention jointe.

Mme la Maire :

Qui souhaite prendre la parole ? (Personne) C'est évidemment un dispositif pour lequel nous militons et pour lequel la Métropole s'est aussi engagée. C'est une nécessité.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

Questions d'actualité

Mme la Maire :

La première question est portée par le groupe Ensemble pour Sotteville et elle concerne la loi de transformation de la fonction publique. Véronique Christol a demandé la parole, elle a la parole.

Mme CHRISTOL :

Merci Madame la Maire. Votée en 2019 par la seule majorité « macroniste », la loi de transformation de la fonction publique concerne pour l'essentiel (65 articles sur 95) la fonction publique territoriale.

Elle ouvre la porte à de nombreux risques de conflits sociaux. Parmi ses dispositions, on y retrouve le temps de travail des agents qui doit être de 1 607 heures sur l'année. Cette disposition, qui annule tous les accords plus favorables au temps de travail doit s'imposer au plus tard en juin 2021. Les fonctionnaires territoriaux qui ont été encensés en période de crise sanitaire pour leur travail « de première ligne » (agents de crèches, de restauration collective, de centres de santé, de voirie ou d'espaces verts...) voient leur rémunération bloquée depuis 2010 avec le gel du point d'indice maintenant leur salaire à environ 400 € en dessous de celui du privé, et aujourd'hui on voudrait supprimer leurs conquits, fruits de luttes et de négociations au fil des ans.

De nombreuses dispositions relatives aux congés et autorisations d'absences ne pourront plus s'appliquer comme les jours du Maire, les jours de médaille ou pour fractionnement de congés. Il en est de même pour le fonctionnement des instances, des protocoles d'accords sur les droits syndicaux, notamment avec la création d'un Comité social territorial issu de la fusion des CT et des CHS actuels. Pour nous, cette régression pour les agents est inacceptable. J'en profite pour remercier tous les personnels pour leur implication dans cette période. Enfin, il est précisé que le gouvernement pourra légiférer par ordonnance dans plusieurs domaines comme le recrutement, la formation, les règles de négociation, la santé au travail ou la protection sociale. Elle est inacceptable également au vu du statut de la fonction publique d'une manière générale et de la libre administration des collectivités. On peut en effet y voir une nouvelle mise sous tutelle des collectivités par l'État.

Madame la Maire, quelle est la position de la commune sur cette question et comptez-vous mettre en place les dispositions de cette loi ou comptez-vous, comme le proposent notamment les élus communistes et républicains, en lien avec les agents, la combattre ? Au moment où je vous pose cette question, je ne peux m'empêcher, avec mes collègues, d'avoir une pensée émue pour Didier Baril, militant syndical CGT au sein de la section qu'il a créée dans notre commune. Didier se serait forcément opposé à l'application de cette loi et nous souhaitons saluer ce soir son engagement.

Mme la Maire :

Madame la conseillère municipale, je vais vous répondre, mais je trouve qu'il n'est pas décent de faire parler des absents, surtout quand ils sont absents pour une raison aussi tragique que leur décès. Vous avez raison, en ce qui concerne cette loi appelée trompeusement loi de transformation de la fonction publique et votée dans le secret de l'été 2019, le 6 août. Cette loi, c'est bien l'expression de ce que le gouvernement et sa majorité ont comme considération pour la fonction publique en général et la fonction publique territoriale en particulier. Elle n'est que le reflet d'un certain mépris, que la crise sanitaire actuelle a souligné parce qu'à chaque instant, aucune des décisions prises ne l'a été avec une concertation préalable entre le gouvernement et les acteurs de terrain que nous sommes. Or, les collectivités territoriales sont essentielles à la gestion quotidienne de cette période inédite.

La question des 1 607 heures de travail est aujourd'hui posée puisque, de par la loi, c'est devenu une obligation. C'est une obligation pour toutes les collectivités qui doivent se conformer à cette injonction. La mise en œuvre effective est prévue au 1^{er} janvier 2022. Soyons donc clairs : s'agissant d'une loi, aucune ville, aucun élu de la République ne peut s'y soustraire, à Sotteville-lès-Rouen comme ailleurs. Il n'y a pas d'élu communiste qui résisterait mieux que d'autres. La loi s'applique. J'insiste sur ce point, car je ne connais aucune collectivité, quelle que soit sa couleur politique qui envisage de ne pas se conformer à cette obligation réglementaire. Il y a sûrement des combats à mener, ce que je partage, mais il y a des démagogues à éviter, et vous devriez partager cela.

En ce qui nous concerne et comme c'est toujours le cas, le travail qui a démarré à Sotteville-lès-Rouen se fait dans un souci permanent du bien-être de nos collègues. Si l'on pouvait parler de ce qu'a exprimé Didier Baril, c'est peut-être plus nous qui avons travaillé avec lui dans les instances paritaires, mais nous ne le ferons pas ici. Comme c'est toujours le cas, nous travaillons de concert avec les représentants du personnel issus du comité technique élu en décembre 2018. Comme c'est toujours le cas, nous sommes à la recherche d'un compromis qui permette à chacun de s'y retrouver. Vous serez informés des conclusions de ce travail paritaire et de concertation avec les représentants du personnel quand il aura abouti. A priori, cela pourrait être en octobre 2021 à l'occasion d'une délibération que nous présenterons en Conseil municipal afin de donner le cadre effectif du temps de travail dans la collectivité. Voilà ce que je voulais vous répondre. Vous pouvez reprendre la parole, Madame, si vous le souhaitez.

Mme CHRISTOL :

Allez-vous au moins combattre cette loi ?

Mme la Maire :

La réponse que je viens de vous faire est dans l'intérêt de nos collègues agents municipaux et concerne le travail municipal. Les combats politiques que j'ai à mener contre le gouvernement, je ne les mène pas au sein du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen. Par contre, j'ai en charge la responsabilité et le bien-être de nos collègues au travail. Donc, dans les instances de concertation, nous deviserons ensemble pour appliquer le plus humainement possible, en accord avec les collaborateurs, cette loi que je trouve par ailleurs complètement cynique.

La question n°2 concerne le soutien au Trianon. C'est Alexis Vernier qui la pose.

M. VERNIER :

Depuis le vendredi 12 mars, le théâtre des deux Rives à Rouen est occupé par des intermittents du spectacle. Ils s'indignent du sort réservé à la culture, notamment le fait d'avoir fermé toutes les salles. Comment expliquer que les musées soient fermés, tandis que tant de lieux de consommation de masse restent ouverts ?

Quant aux théâtres et cinémas, des expérimentations ont été menées, en particulier en Espagne, pour estimer la propension de ces lieux à devenir des clusters. Ces expérimentations montrent qu'il n'y a pas de contaminations si des règles sanitaires strictes sont respectées, notamment avec une jauge adaptée.

Il est vraiment regrettable d'être toujours dans l'impossibilité de pouvoir déposer des motions ou des vœux. Nous sommes concernés directement ici, à Sotteville. Nous aurions voulu apporter un soutien officiel et institutionnel au Trianon et à tous les lieux de culture. Déposer un vœu, c'est « s'écouter parler » nous disiez-vous il y a quelques mois quand nous avons voulu déposer un vœu sur la 5G. Nous ne le pensons pas. À nos yeux, un soutien officiel à une cause locale, venant d'un conseil municipal, participerait à la pression politique nécessaire pour obtenir des changements. Faute de pouvoir le faire au nom du Conseil municipal, notre groupe apporte tout son soutien aux revendications de ceux qui luttent, ici et ailleurs, pour que la culture puisse vivre.

Mme la Maire :

Edwige Pannier a la parole pour vous répondre.

Mme PANNIER :

Merci. Je ne reviendrai pas ici sur la question des vœux, vous connaissez notre position, celle-ci n'a pas changé.

S'agissant du Trianon, je souhaite porter à votre connaissance certains éléments qui vous éclaireront sans doute. Tout d'abord, votre question est l'occasion, et je vous en remercie, de rappeler que la Ville, dans cette période de crise, a maintenu l'ensemble de ses subventions aux associations et donc au Trianon. Vous avez pu voir un peu plus tôt dans ce Conseil que la contribution de la Ville est importante. Mais c'est le niveau d'engagement qu'il faut avoir pour assurer une animation culturelle et une programmation de qualité. Si la Ville est de loin le principal financeur du Trianon, l'association qui est une scène conventionnée par le ministère de la Culture, reçoit également des financements de l'État, de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime et là encore, les subventions ont été toutes maintenues. Par ailleurs, la salle de spectacle et l'ensemble de ses équipements sont mis gracieusement à la disposition du Trianon, ce qui fait que la question des loyers ne s'est pas posée. Le Trianon a par ailleurs eu recours au dispositif d'activité partielle pour ses salariés. La billetterie du Trianon représente environ 10 % de ses recettes totales. Globalement, la situation financière du Trianon est aujourd'hui correcte et ne mérite pas d'actions complémentaires.

Maintenant, si l'on veut parler du monde de la culture et de la période extrêmement difficile qu'il traverse, je pense que plus que des vœux, ce qui compte, ce sont des actes. En 2020, la Ville a indemnisé l'ensemble des compagnies à hauteur de 50 % du coût des spectacles initialement prévus dans le cadre de Viva Cité et a payé intégralement les intermittents du spectacle qui contribuent à

la préparation de l'événement. En 2021, l'édition un peu particulière de Viva Cité aura un coût inférieur à ce que nous connaissons d'habitude, mais le montant consacré aux dépenses artistiques, c'est-à-dire aux coûts de cession, est équivalent à ceux d'une édition classique.

Il y a également la question des femmes ou des hommes qui travaillent ou aspirent à travailler dans le secteur de la culture. Je veux parler non seulement des intermittents, mais aussi des étudiants en cycle d'orientation professionnelle, des conservatoires, des écoles de cinéma et d'art dramatique, et j'en passe, qui eux aussi souffrent de cette situation. Certains d'entre eux peuvent être accueillis dans des structures et c'est le cas, pour plusieurs d'entre eux, dans le cadre de la préparation de Viva Cité en escale.

Il y a également le monde de l'édition et des commerces de la culture, que nous avons soutenus via les livres offerts aux enfants sottevillais et qui ont, là aussi, représenté un engagement fort de notre commune pour pallier l'impossibilité d'effectuer des spectacles dans les écoles due aux consignes nationales.

Rappelons également que notre commune s'est engagée au travers du fonds de soutien spécifique à soutenir la culture et le spectacle vivant. Nous avons pu faire bénéficier à ce titre aux Sottevillaises et aux Sottevillais de deux spectacles du collectif Et Maintenant. C'est aussi une forme de soutien de notre ville à la culture et à ceux qui feront demain en tant que professionnels.

Voici des engagements très concrets de notre ville pour la culture. Sotteville-lès-Rouen est une ville de culture et elle le démontre encore une fois. Sur notre territoire, comme en France entière, cela va bien au-delà des lieux de représentation comme le Trianon ou l'Atelier 231. Mais cette situation critique touche également le FRAC et les musées, qui ne peuvent ouvrir leurs portes ; l'école municipale agréée de musique et de danse, qui ne peut dispenser ses cours qu'aux mineurs ; la bibliothèque, qui est ouverte en mode dégradé et qui ne peut proposer d'activités autour du livre ou d'expositions.

Mme la Maire :

Merci. Une troisième question concerne le permis de louer. Alexis Vernier a la parole.

M. VERNIER :

La Métropole Rouen Normandie a permis la mise en place de permis de louer sur le territoire. C'est aux communes de prendre cette initiative pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Caudebec, Elbeuf, Le Grand-Quevilly, Maronne, Oissel, Petit Couronne... De nombreuses villes ont commencé à travailler sur ce sujet en l'expérimentant sur le territoire. Nous pensons que c'est une bonne chose, d'ailleurs je l'ai personnellement votée à la Métropole. Est-il prévu de mettre en place un tel permis de louer dans les quartiers les plus dégradés de la ville de Sotteville-lès-Rouen ?

Mme la Maire :

Alexis Ragache vous répond sur ce point.

M. RAGACHE :

Merci Madame la Maire. Effectivement, la Métropole Rouen Normandie a ouvert la possibilité de mise en place d'un permis de louer sur le territoire. Certaines communes que vous avez citées

s'en sont saisies parce qu'elles avaient un besoin particulier et identifié. Le permis de louer sert à lutter contre les marchands de sommeil. Ceux-ci sont présents dans de nombreuses communes et plus précisément sur certains quartiers de ces communes. C'est le cas au Petit-Quevilly autour de l'avenue Jean Jaurès ou dans le centre-ville d'Elboeuf-sur-Seine. Je sais combien ces maires sont proactifs dans la lutte contre les marchands de sommeil.

À Sotteville, nous sommes dans une situation assez différente pour trois raisons. La première, c'est que le phénomène des marchands de sommeil n'est pas aussi prégnant sur la ville que sur d'autres. Ceci pour plusieurs raisons dont la principale est que notre habitat n'est pas particulièrement dégradé. Ensuite, notre parc de logements est composé pour une grande partie de logements sociaux, donc non soumis au permis de louer, puis dans une proportion aussi importante de propriétaires occupants. Cela laisse donc peu de place pour des marchands de sommeil. Ces deux premiers points font qu'un permis de louer à l'échelle de la ville n'aurait pas beaucoup d'efficacité et qu'il serait difficile de le mettre en place dans un secteur déterminé. Enfin, nous possédons un service d'hygiène et de sécurité rattaché à nos services techniques et qui est en capacité d'agir rapidement et efficacement pour prévenir la dégradation des logements. Notre service Urbanisme est également doté de compétences humaines pour repérer et prévenir ces phénomènes. Enfin, notre commune est exigeante en termes d'insertion des projets immobiliers dans leur environnement. Cette exigence se retrouve par exemple dans les orientations d'aménagement et de programmation, qui, comme sur le secteur Raspail, visent à la réalisation d'espaces communs qualitatifs, espaces qui contribuent également à résorber le phénomène des marchands de sommeil.

Mme la Maire :

C'est effectivement un bon outil. C'est pour cela que nous l'avons voté à la Métropole.

Une question d'actualité a été posée par Monsieur Jean Eastabrook à qui je donne la parole.

M. EASTABROOK :

Merci Madame la Maire. Ce dernier week-end, d'après un de mes relais de quartier, il semble bien qu'une personne ait été menacée à la sortie du Crédit Lyonnais par un homme muni d'un cutter. Madame la Maire, avez-vous eu connaissance de cette agression ? Ce type d'agression au cutter de personnes parfois âgées à la sortie d'agence bancaire n'est pas la première qui me soit relatée. Un couple m'a fait part de pareille agression à la sortie de la Société Générale ayant nécessité à Madame huit jours d'hospitalisation pour blessures au visage. Ce couple traumatisé a depuis déménagé. Ceci, sans évoquer dans le même périmètre, la situation préoccupante de Garibaldi Zone verte dont vous êtes maintenant parfaitement informée.

Ne croyez-vous pas, Madame la Maire, que la création d'une commission Sécurité permettrait d'avancer davantage ensemble sur délicat sujet ? À défaut de retenir cette proposition, vous pourriez projeter lors d'un prochain Conseil municipal d'inviter le Préfet ou son représentant, le Procureur de la République ou son représentant afin de leur permettre de dresser un bilan de leur action sur la Métropole de Rouen. Afin d'aborder plus particulièrement les questions de Sécurité sur Sotteville, vous pourriez permettre aux responsables des groupes politiques, la possibilité de leur poser une question à l'issue de leur présentation.

J'insiste ici pour dire, avant que vous-même, Madame la Maire ou votre premier adjoint ne balayiez nos deux propositions, que celles-ci, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, ont déjà été retenues par certains de vos homologues maires confrontés à pareils problèmes de sécurité récurrents sur leur ville.

Merci.

Mme la Maire :

Monsieur Luc Lesieur va vous répondre.

M. LESIEUR :

Merci Madame la Maire. Monsieur le conseiller municipal, je veux tout d'abord, au nom de l'ensemble de mes collègues exprimer notre soutien et notre sympathie aux victimes. Je veux également leur dire que nos services de police municipale sont à leur disposition pour recueillir leurs plaintes et les accompagner.

Nous prenons très au sérieux les questions de sécurité, vous le savez. Madame la Maire a ainsi sollicité, avec plus de 20 maires de la Métropole, une augmentation des effectifs de police nationale. Monsieur le ministre de l'Intérieur n'a pas daigné répondre à cette demande, même pour refuser ces moyens supplémentaires. Nous le regrettons. Cependant, notre travail partenarial avec la police nationale porte ses fruits. J'en veux pour preuve la mise en place d'une cellule judiciaire de traitement de la délinquance, opération qui vise à réaliser des contrôles sur un secteur et à accélérer leur traitement par le Procureur de la République. Cette opération a eu lieu entre le 8 et le 19 mars, notamment dans le quartier Voltaire-Garibaldi. Elle s'achèvera demain, mais elle aura permis de montrer que la présence policière est toujours active à Sotteville-lès-Rouen. Elle illustre toute l'attention que Monsieur le Préfet et les services de police nationale portent à nos alertes. Dans ces conditions, il n'est peut-être pas forcément utile de convoquer le Préfet comme vous le proposez.

Vous sollicitez ensuite la mise en place d'une commission de sécurité. Nous préférons toutefois concentrer notre action sur les missions de terrain. Sachant par ailleurs que les investissements au service de la sécurité, comme la vidéoprotection par exemple, ont été examinés en commission des finances.

La sécurité reste l'affaire de tous. Ainsi que vous pourrez le constater, Monsieur le conseiller municipal, nous restons pleinement engagés pour la sécurité des Sottevillaises et des Sottevillais dans la prévention, l'accompagnement et l'action concrète.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Monsieur Eastabrook, vous pouvez reprendre la parole, si vous le souhaitez.

M. EASTABROOK :

Je crois qu'à un moment donné il faut trouver le lien avec les associations de quartier locales, avec les habitants, avec vos élus, y compris de l'opposition, afin de régler au mieux ces problématiques récurrentes. Voilà ma réponse.

Mme la Maire :

Bien Monsieur le conseiller municipal, mais vous le savez, la question de la sécurité est d'abord un devoir régalien de l'État, surtout quand il s'agit de passages à l'acte graves. Ce qui n'empêche pas tout le reste du travail qui est mené. En ce qui concerne les moyens d'assurer cette sécurité, vous savez qu'il y a un déficit d'effectifs de police nationale. Quand 20 maires de la Métropole réclament cela et qu'il n'y a pas de réponse du ministre de l'Intérieur, si vous, de votre point de vue, vous pouvez avoir contact avec Monsieur Darmanin pour nous aider dans ce travail et qu'on ait au moins une réponse, nous sommes preneurs. Cela nous aiderait bien pour tout le reste de notre travail et cela aiderait bien le partenariat que nous menons y compris avec la police municipale.

Nous arrivons au terme de notre Conseil municipal. Je vous remercie les uns et les autres de votre présence et de votre participation. Nous devrions nous retrouver au mois de juin pour le prochain Conseil municipal. Compte tenu du rythme de l'activité municipale, je pense que nous aurons encore du décalage dans certaines de nos manifestations du fait des mesures sanitaires qui sont prises et qui concernent la Seine-Maritime. Avec des effets d'annonce et de déclaration, mais des modalités pour lesquelles il y a encore beaucoup de flou. Et comme toujours, les collectivités locales et les acteurs locaux que nous sommes, nous devons nous adapter en quatrième vitesse pour arriver à mettre en place des protocoles qui ne sont pas anticipés par le gouvernement. C'est tout de même assez difficile et scandaleux pour nos concitoyens. En tout cas, tous les éléments forts de la solidarité sottevillaise, nous continuerons à les faire vivre, même si nous ne sommes pas complètement aidés. Cette période est difficile et il en va de l'intérêt de nos concitoyens. Continuons à nous faire vacciner et soyons de bons relais à ce sujet, car il y a trop de lobbies anti-vaccinaux qui disent et font n'importe quoi au détriment de la sécurité et de la santé publique.

Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

La Maire

Les Conseillers municipaux